

# COMPTE ADMINISTRATIF

2019

CONSEIL DE MÉTROPOLE JUILLET 2020



Montpellier  
Méditerranée  
Métropole



# Rapport de présentation du compte administratif 2019

A la clôture de l'exercice budgétaire au 31/12/2019, il est nécessaire d'établir le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes afin de dresser le bilan des réalisations de Montpellier Méditerranée Métropole pour l'exercice écoulé.

Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres); il présente les résultats comptables de l'exercice et il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice. L'ordonnateur doit aussi contrôler la conformité du compte administratif au compte de gestion présenté par le comptable public.

Cette année en raison de la crise sanitaire qui a entraîné le report du second tour des élections municipales et intercommunale, la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 a de fait reporté au 31 juillet 2020, la date limite d'adoption des comptes administratifs des communes et des EPCI.

En 2019 **800M€** ont été mobilisés sur notre territoire. L'année a été marquée notamment par de nouvelles relations financières entre la Métropole et ses communes avec la possibilité de passage en ACI à 100% des dépenses d'investissement Voirie transférées en 2015, ainsi que par la poursuite du schéma de mutualisation.

La première partie de ce rapport analyse les chiffres clés et les grands équilibres de l'exercice 2019. La seconde partie présente par thématique les principales réalisations.

## Table des matières

1.	Les outils de gestion développés en 2019.....	4
2.	Le contrat financier signé avec l'Etat.....	4
3.	Une nouvelle comptabilisation des attributions de compensation.....	4
<b>1<sup>ère</sup></b>	<b>partie – Les grands équilibres du Compte Administratif 2019 .....</b>	<b>6</b>
<b>1.</b>	<b>Les grands agrégats du Compte Administratif 2019 .....</b>	<b>7</b>
1.1	Les résultats consolidés .....	7
1.2	Les taux de réalisation du Compte Administratif 2019 .....	8
1.3	La répartition du Compte Administratif consolidé 2019 .....	10
1.4	La structure générale du Compte Administratif 2019 .....	12
<b>2.</b>	<b>La section de fonctionnement du Compte Administratif 2019 .....</b>	<b>13</b>
2.1	Les dépenses de fonctionnement.....	13
2.1.1	Les charges à caractère général consolidées : 159,2M€ en 2019.....	14
2.1.2	Les dépenses de personnel consolidées : 112,2M€ en 2019.....	16
2.1.3	Les autres charges de gestion courante consolidées : 139,9 M€ en 2018.....	17
2.1.4	Les charges financières consolidées : 22,6M€ en 2019.....	18
2.2	Les recettes de fonctionnement.....	19
2.2.1	Les recettes fiscales totales : 372,7M€ en 2019.....	20
2.2.2	Les dotations et compensations de l'Etat : 62,6 M€ en 2019 .....	23
2.2.3	Les attributions de compensation des communes et du département : 62,9M€ en 2019 .....	24
2.2.4	Les produits des services consolidés : 60,5 M€ en 2019.....	25
<b>3.</b>	<b>La section d'investissement du Compte Administratif 2019 .....</b>	<b>26</b>
3.1	Les dépenses d'investissement .....	26
3.2	Les recettes d'investissement .....	26
3.2.1	Les principales recettes d'investissement.....	27
3.2.2	Le recours à l'emprunt .....	27
<b>4.</b>	<b>Les indicateurs du Compte Administratif 2019.....</b>	<b>29</b>
<b>2<sup>nd</sup></b>	<b>partie – Les réalisations thématiques de l'année 2019.....</b>	<b>31</b>
<b>5.1</b>	<b>Transports et mobilités.....</b>	<b>32</b>
<b>5.2</b>	<b>Economie, innovation et attractivité.....</b>	<b>35</b>
<b>5.3</b>	<b>Aménagement du territoire.....</b>	<b>38</b>
<b>5.4</b>	<b>Gestion des espaces publics .....</b>	<b>42</b>
<b>5.5</b>	<b>Eau, assainissement et lutte contre les inondations .....</b>	<b>45</b>
<b>5.6</b>	<b>Environnement et gestion des déchets.....</b>	<b>47</b>
<b>5.7</b>	<b>La cohésion sociale .....</b>	<b>49</b>
<b>5.8</b>	<b>Les sports.....</b>	<b>51</b>

5.9 La culture.....	53
<b>ANNEXES .....</b>	<b>56</b>

# Le contexte de gestion 2019

## **1. Les outils de gestion développés en 2019**

Plusieurs évolutions ont eu lieu en 2019 :

- **Un miroir budgétaire** a été établi pour détailler les relations financières avec la ville centre suite au rapprochement des services des deux collectivités au travers du schéma de mutualisation (***Le tableau des flux croisés 2019 est présenté en annexe 3***).

- **La montée en charge du provisionnement pour sécuriser et fiabiliser les comptes de la Métropole** : Depuis 2017, la Métropole comptabilise des provisions pour litiges et contentieux et pour créances irrécouvrables ainsi que les dépréciations des titres de participation. Cette pratique répond d'abord au principe comptable de prudence car elle assure à la collectivité une capacité à faire face à ses obligations dans les années futures ainsi qu'à celui de la sincérité des comptes puisque la collectivité intègre ces risques éventuels dans les documents budgétaires.

## **2. Le contrat financier signé avec l'Etat**

Le budget 2019 s'est inscrit dans le cadre fixé par l'Etat dans le nouveau contexte des finances locales posé par la loi du 22 janvier 2018 de Programmation des Finances Publiques pour les années 2018 à 2022. **Le compte administratif 2019 respecte l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement plafonnée à 1,5%** telle que prévue dans le contrat financier signé avec l'Etat.

Sur les 322 collectivités soumises à la contractualisation, seules 14 d'entre elles qui n'ont pas respecté l'objectif du contrat financier ont été sanctionnées en 2019, mais les dépassements constatés sont de faible ampleur.

Suite aux vérifications conjointes des services de l'Etat, la Métropole de Montpellier a respecté les termes du contrat.

## **3. Une nouvelle comptabilisation des attributions de compensation**

La Métropole a proposé la possibilité du passage à 100% en section d'investissement des transferts d'investissements voirie 2015.

En 2019, après une première modification par rapport à 2015 avec la bonification des Attributions de Compensation d'Investissement rajoutées par les communes, **la Métropole a proposé une nouvelle**

**avancée avec la possibilité de passage en ACI à 100%** des dépenses d'investissement Voirie transférées en 2015.

Suite à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 08 février 2019 et à celle du 04 juillet 2019, les options choisies par les communes ont été les suivantes :

<b>Option choisie</b>	<b>ACI Voirie 30% avec bonification</b>	<b>ACI Voirie 100% sans bonification</b>	<b>Sans ACI Voirie</b>
<b>Nombre de communes</b>	<b>15</b>	<b>12</b>	<b>4</b>

Cette évolution a permis de tendre vers les équilibres pré-transferts pour les communes membres et se traduit par une diminution de l'épargne de la Métropole.

# **1<sup>ère</sup> partie – Les grands équilibres du Compte Administratif 2019**

La Métropole de Montpellier dispose d'un budget principal et de 5 budgets annexes. Ces budgets annexes, distincts du budget principal n'ont pas d'autonomie financière mais permettent d'individualiser les services à l'usager tels que les transports, l'assainissement, l'assainissement non collectif, les parkings et l'eau potable.

# 1. Les grands agrégats du Compte Administratif 2019

La présentation des grands agrégats est basée sur les chiffres consolidés du budget principal et des budgets annexes.

## 1.1 Les résultats consolidés

Le Compte Administratif consolidé (fonctionnement et investissement) présente un **résultat net de 41,2M€**, soit un équivalent de 20 jours de trésorerie (\*).

Budget Principal	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture	Solde reports	Résultat net
Fonctionnement	439,8	499,0	59,2	81,1	-1,4	79,7
Investissement	270,3	248,6	-21,7	-42,3	-17,5	-59,7
<b>Total</b>	<b>710,1</b>	<b>747,6</b>	<b>37,5</b>	<b>38,8</b>	<b>-18,9</b>	<b>19,9</b>

Transport	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture	Solde reports	Résultat net
Fonctionnement	95,1	119,7	24,6	47,2	-3,0	44,2
Investissement	92,0	75,1	-16,9	-22,9	-8,4	-31,2
<b>Total</b>	<b>187,1</b>	<b>194,8</b>	<b>7,7</b>	<b>24,3</b>	<b>-11,3</b>	<b>13,0</b>

Assainissement	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture	Solde reports	Résultat net
Fonctionnement	14,7	25,5	10,8	19,3	-0,1	19,2
Investissement	37,8	33,8	-4,1	-13,8	-4,9	-18,7
<b>Total</b>	<b>52,5</b>	<b>59,2</b>	<b>6,7</b>	<b>5,5</b>	<b>-5,0</b>	<b>0,5</b>

Assainissement non collectif	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture	Solde reports	Résultat net
Fonctionnement	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1
Investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>

(\*) Les analystes financiers conseillent d'avoir un ratio inférieur à 1 mois

Parking	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture	Solde reports	Résultat net
Fonctionnement	0,4	1,1	0,7	2,5	0,0	2,5
Investissement	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>0,4</b>	<b>1,1</b>	<b>0,7</b>	<b>2,5</b>	<b>0,0</b>	<b>2,5</b>

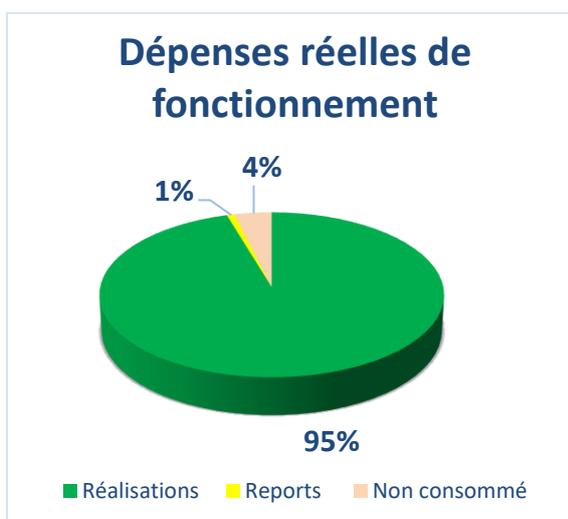
Eau Potable	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture	Solde reports	Résultat net
Fonctionnement	0,4	2,1	1,7	4,8	0,0	4,7
Investissement	0,0	0,1	0,0	0,6	-0,1	0,6
<b>Total</b>	<b>0,5</b>	<b>2,2</b>	<b>1,7</b>	<b>5,4</b>	<b>-0,1</b>	<b>5,3</b>

Total Budget	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture	Solde reports	Résultat net
Fonctionnement	550,5	647,4	97,0	154,8	-4,5	150,3
Investissement	400,2	357,6	-42,6	-78,3	-30,8	-109,1
<b>Total</b>	<b>950,6</b>	<b>1 005,0</b>	<b>54,3</b>	<b>76,5</b>	<b>-35,3</b>	<b>41,2</b>

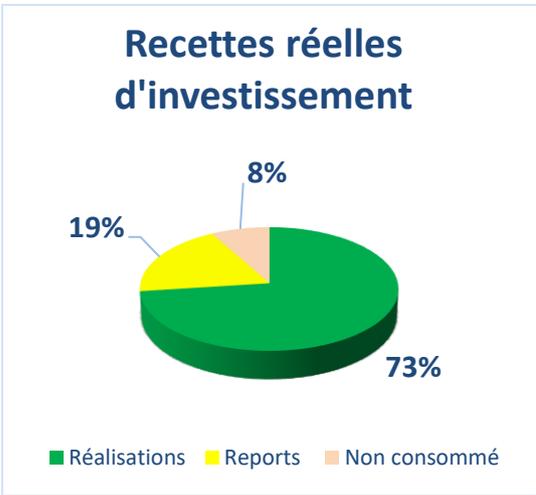
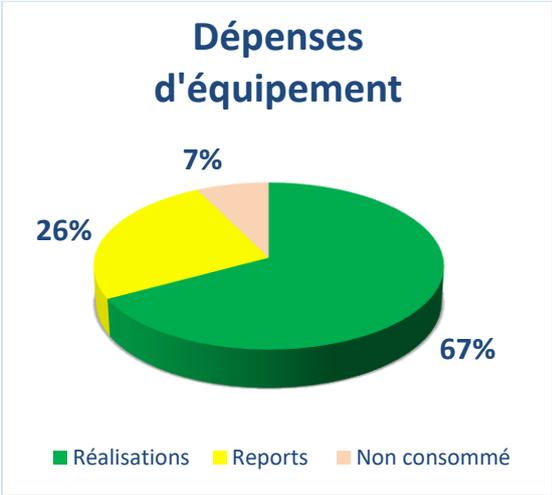
Le tableau détaillé des résultats par budget est présenté en annexe 1.

## 1.2 Les taux de réalisation du Compte Administratif 2019

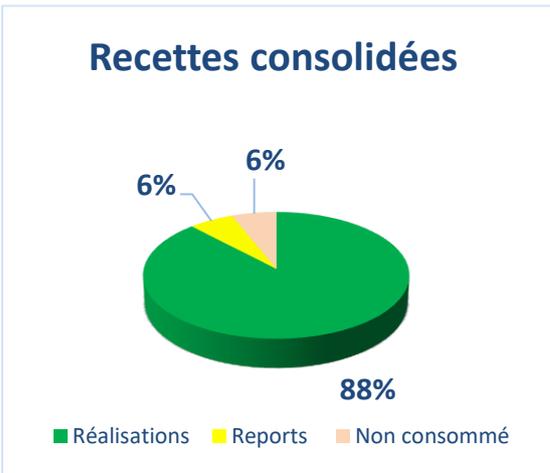
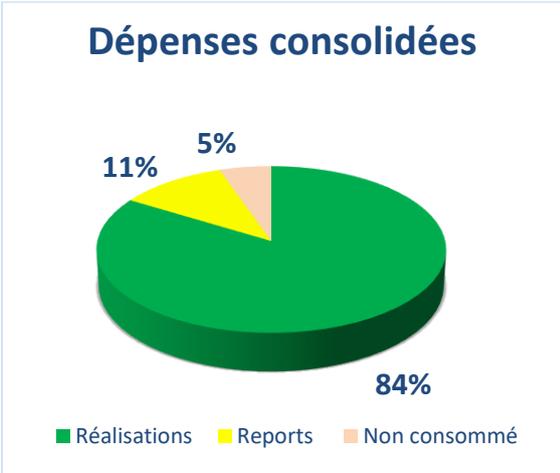
La section de fonctionnement du budget consolidé présente les taux de réalisation suivants:



La section d'investissement du budget consolidée présente les taux de réalisation suivants :

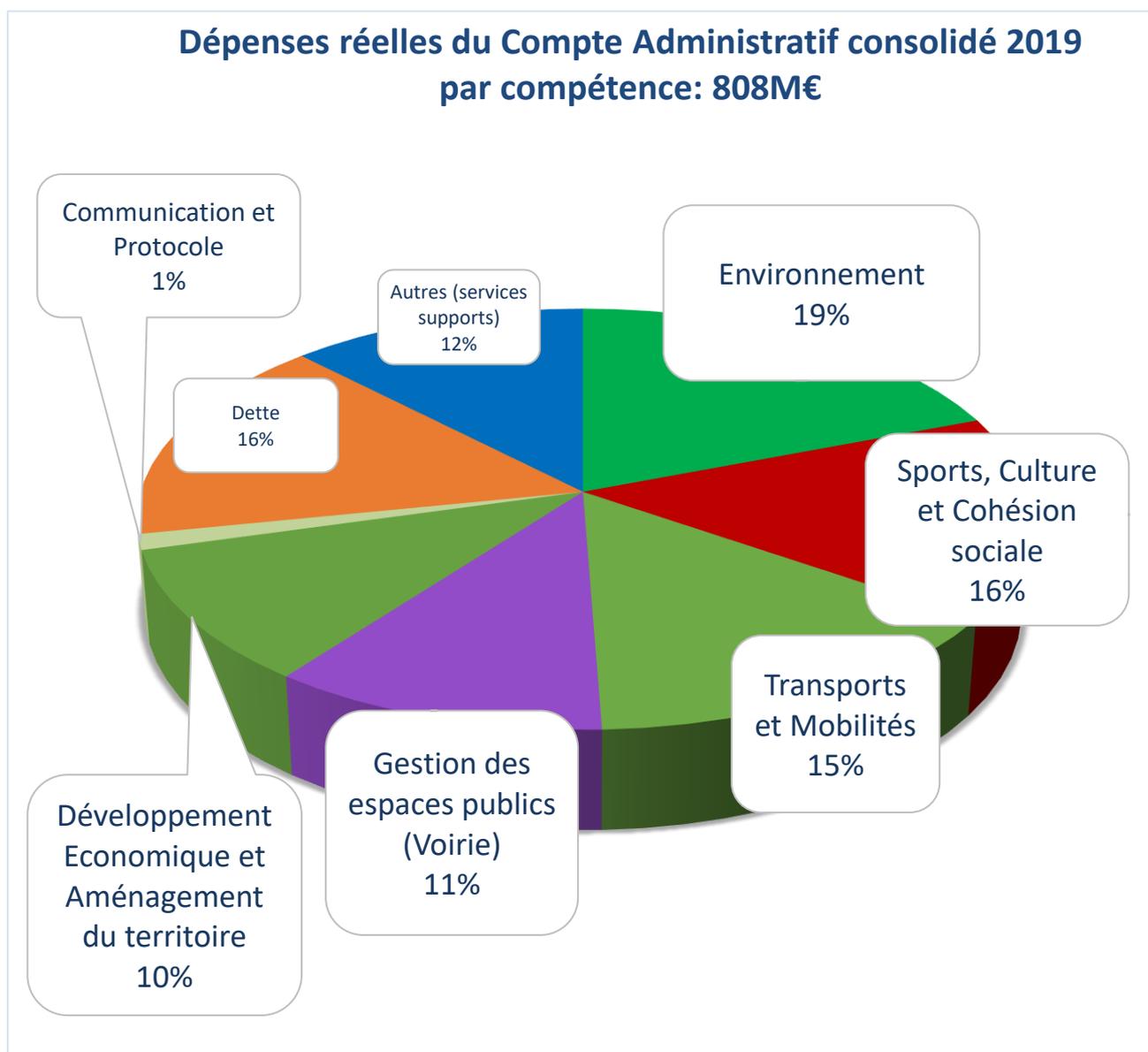


Les taux de réalisation des dépenses et recettes consolidées sont les suivants :



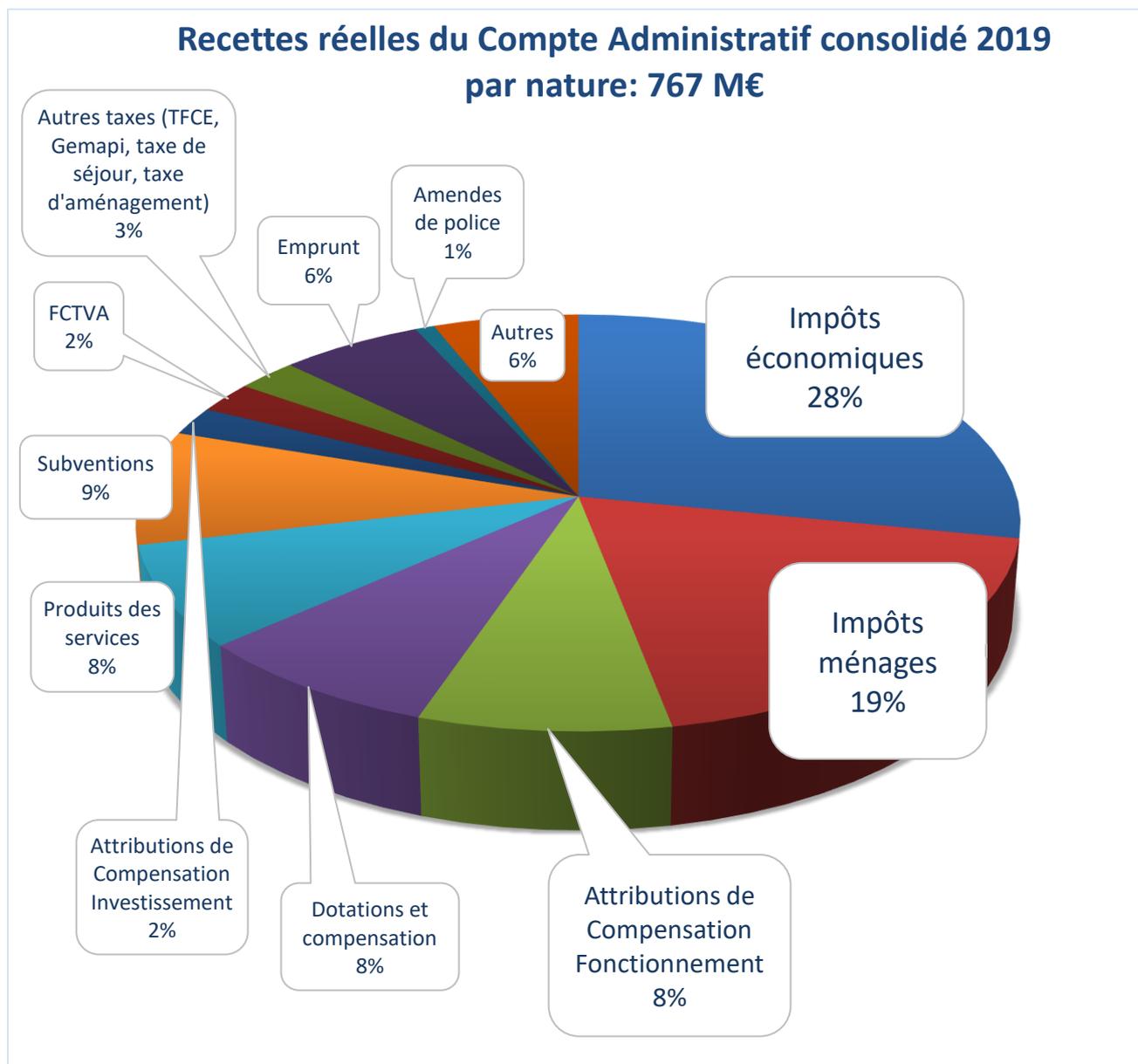
### 1.3 La répartition du Compte Administratif consolidé 2019

Les dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement du Compte Administratif consolidé 2019 (hors résultats antérieurs reportés et hors subvention Budget Annexe Transport) se répartissent selon les domaines de compétences suivant :



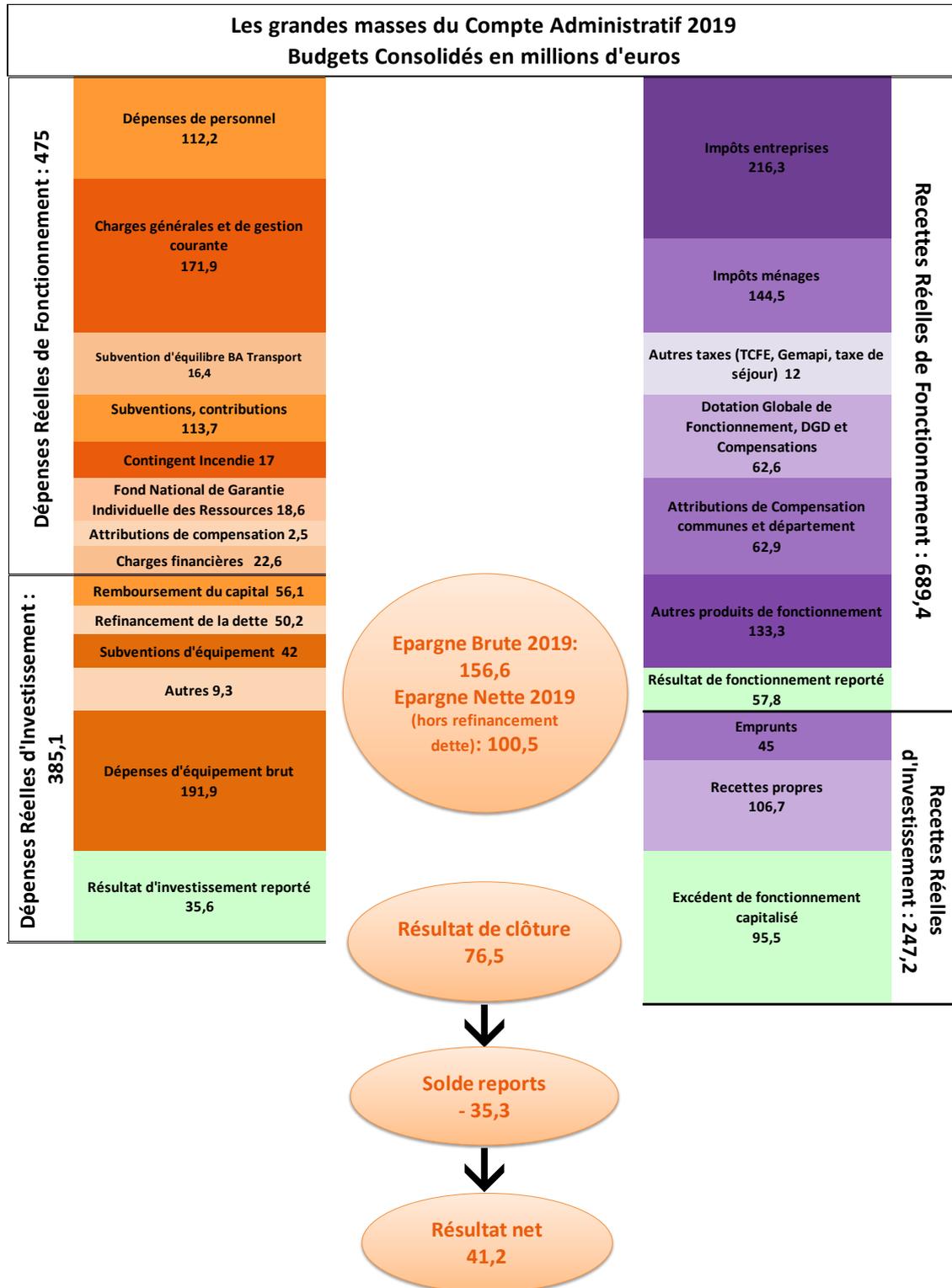
Le **premier poste budgétaire est celui dédié à l'Environnement** : gestion des déchets, eau et assainissement, transition énergétique et écologique.

Les recettes réelles de fonctionnement et d'investissement du Compte Administratif consolidé 2019 (hors résultats antérieurs reportés et hors subvention Budget Annexe Transport) se répartissent selon les natures suivantes :



## 1.4 La structure générale du Compte Administratif 2019

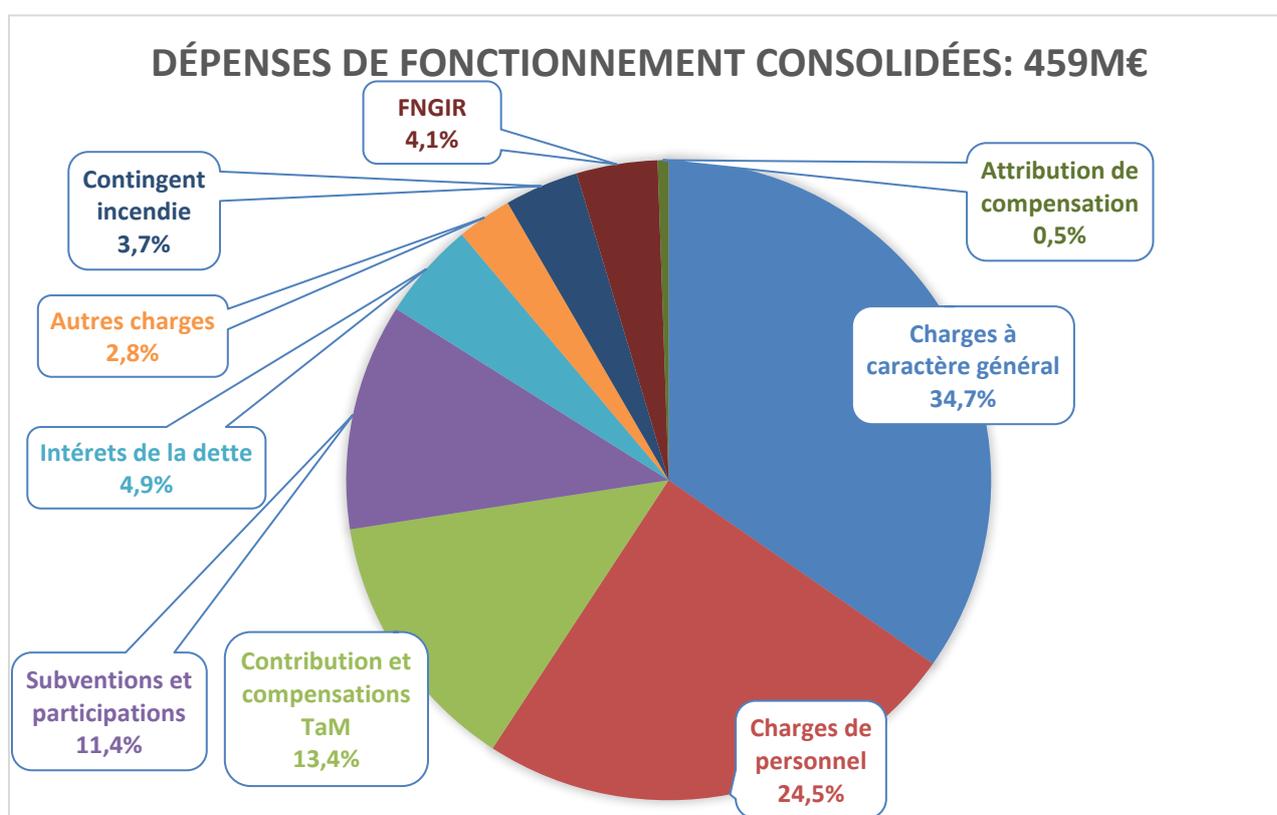
Le tableau ci-dessous présente les grandes masses du Compte Administratif, en investissement comme en fonctionnement, et le schéma de l'épargne (*Le tableau du budget principal 2019 est présenté en annexe 2*).



## 2. La section de fonctionnement du Compte Administratif 2019

### 2.1 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement consolidées du CA 2019 (hors subvention Budget Annexe Transport) se décomposent comme suivant :



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **374 M€ pour le budget principal (+1%), et 459M€ pour le budget consolidé hors subvention Budget Annexe Transport (+5,5%).**

<b>DEPENSES CONSOLIDEES EN M€</b>	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>	<b>Evolution</b>
Dépenses réelles de fonctionnement (hors subvention BA Transport)	435	459	5,5%
Charges à caractère général	148,8	159,2	7%
Charges de personnel	107	112,2	5%
Autres charges de gestion courante (Subventions, contributions...)	132,7	139,9	5%
Charges financières	23,2	22,6	-3%
Autres dépenses	22,8	24,6	8%

### 2.1.1 Les charges à caractère général consolidées : 159,2M€ en 2019

Celles-ci s'élèvent à 155,6M€ pour le budget principal et 159,2M€ pour le budget consolidé en 2019.

<b>Charges à caractère général</b>	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>
Budget principal	144,6	155,6
Budget annexe Transport	0,5	0,5
Budget annexe Assainissement	2,3	2,5
Autres budgets annexes	1,4	0,6

Les principales charges à caractère général sont les suivantes en M€:

Contrat de collecte Porte A Porte (*)	21,5
Contrat de nettoyage voies publiques (**)	20,5
Contrat méthanisation	14,6
Energie, eau et carburant	13,2
Frais de maintenance	7,3
Entretien et réparations de voiries et réseaux, fournitures de voirie	6,5
Exploitation Casier Castries (TGAP incluse)	4,4
Entretien et réparations des terrains et bâtiments	4,9
Contrat gestion points propreté	6,0
Contrat exploitation centre de tri	4,5
Taxes foncières	3,0
Contrat incinération déchets	2,0
Frais de gardiennage	3,2
Contrat encombrants	3,1
Transports scolaires	1,4
Frais de nettoyage des locaux	2,1
Locations immobilières/mobilières et charges locatives	2,6
Primes d'assurances, frais d'actes et de contentieux	1,4
Etudes et recherches	0,8
Entretien matériel roulant	1,2
Fournitures de petit équipement	0,8
Frais de télécommunications et d'affranchissement	0,5

(\*) soit une évolution de +2% par rapport à 2018

(\*\*) soit une évolution de +5,9% par rapport à 2018

### **2.1.2 Les dépenses de personnel consolidées : 112,2M€ en 2019**

Les dépenses de personnel s'élèvent à **108,8M€ pour le budget principal** et 112,2M€ pour le budget consolidé en 2019.

L'évolution des charges de personnel du budget principal s'établit à +1,15% à périmètre constant (hors mutualisations) :

Charges de personnel	CA 2018	CA 2019	CA 2019 périmètre constant	Mutualisations	Evolution en % hors mutualisations
Budget principal	103,8M€	108,8M€	105M€	3.8M€	+1,15%
Budgets annexes	3,3M€	3,4M€	3,4M€		+3%

Comme en 2017 et 2018, 2019 est une année d'évolution de la structure de l'effectif métropolitain suite à des changements de périmètre : impact en année pleine des mutualisations partielles de 2018 des services avec la Ville de Montpellier (Direction des Finances, la Direction Organisation, Etudes et Evaluation, la Direction du Contrôle de Gestion Externe, Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique et du Parc Auto en octobre 2018) et régularisation des remboursements et autres frais de mutualisation entre la Ville de Montpellier et la Métropole.

Cela a conduit d'une part à un changement des missions de la Métropole, et d'autre part au transfert d'agents de la Ville de Montpellier au sein de services communs portés par Montpellier Méditerranée Métropole et dont la charge financière lui est remboursée à due proportion.

***La synthèse des mutualisations de personnel en 2019 est présentée en annexe 4.***

Les effectifs ont atteint 2 251 agents sur emplois permanents au 31/12/2019 et la collectivité a en outre développé une politique de ressources humaines particulièrement soutenue sur tous les domaines d'intervention, en particulier sur la voirie et les espaces publics.

Les principaux postes de dépenses en matière de personnel sont les suivants :

Répartition des charges de personnel (masse salariale)	en M€
Culture	25,9
Gestion des Espaces publics	17,1
Sports	11,7
Aménagement du territoire	8,8
Environnement et gestion des déchets	8,0
Economie, innovation et attractivité	4,7
Eau, assainissement et lutte contre les inondations	3,8
Transports et Mobilités	3,2
La cohésion sociale	0,7
Autres (services supports)	25,3

### 2.1.3 Les autres charges de gestion courante consolidées : 139,9 M€ en 2018

- ❖ Au sein du budget annexe transport, conformément au cadre fixé dans le contrat de délégation de service public, **la contribution financière à TaM et les compensations tarifaires s'établissent à 61,2 M€, en hausse de +6%** par rapport à 2018. Cette évolution s'inscrit dans le cadre de la nouvelle délégation de service public qui a pris effet au 1<sup>er</sup> juillet 2018 et de la nouvelle offre de transport mise en place en septembre 2019 avec un réseau de bus amélioré.

Pour équilibrer ce budget, la subvention d'équilibre versée par le budget principal s'élève à **16,4M€**. Le montant de cette subvention vient équilibrer le budget annexe en fonction des dépenses issues de la nouvelle DSP transports et du PPI, et des recettes issues notamment du versement transport (versement mobilité), tout en modulant l'autofinancement dégagé par ce budget annexe.

- ❖ **Les subventions aux associations et partenaires s'élèvent à 41,7 M€ sur le budget principal.**

Les principales subventions versées en 2019 sont les suivantes :

**13,45M€** pour l'Opéra et orchestre national de Montpellier Languedoc Roussillon

**1.5M€** à Montpellier Danse

**1,5M€** Le Printemps des Comédiens

**2.4M€** à l'Office du Tourisme et des Congrès

**0,9M€** au Montpellier Rugby Club (association) et **0,9M€** à la SASP

**0.6M€** au Montpellier Handball (association) et **1,1M€** à la SASP

**0.3M€** au Montpellier Hérault Sport Club Football (association) et **1,2M€** à la SASP (centre de formation)

**0,9M€** au Montpellier Volley-Ball University Club (association)

**0,9M€** à l'association BLMA Basket Lattes Montpellier Méditerranée Métropole

**0,7M€** pour le Bus des Savoirs

- ❖ La Métropole a versé une contribution au Domaine d'O de **2,3M€** en 2019, suite au transfert de la compétence Culture du Département au 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- ❖ La subvention au MOCO s'élève à **3,3M€** en 2019 comprenant 1,6M€ versés auparavant à l'ESBAMA,
- ❖ Le montant des nouvelles **aides Fonds de Solidarité au Logement/Fonds d'Aides aux Jeunes versées** en 2019 s'élève à **3,4 M€ soit une hausse de +36% par rapport à 2018** ; ces compétences ont été transférées du Département au 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- ❖ La Métropole a versé une contribution au SDIS (Service Départementale d'Incendie et de Secours) pour un montant de **17M€**,
- ❖ **Le prélèvement sur nos recettes fiscales du Fond National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)**, mécanisme de compensation mis en place suite à la réforme de la taxe professionnelle, **s'élève à 18,6 M€**, comme en 2018.

#### **2.1.4 Les charges financières consolidées : 22,6M€ en 2019**

**10,5M€** pour le budget principal,

**9,7 M€** pour le budget annexe transports

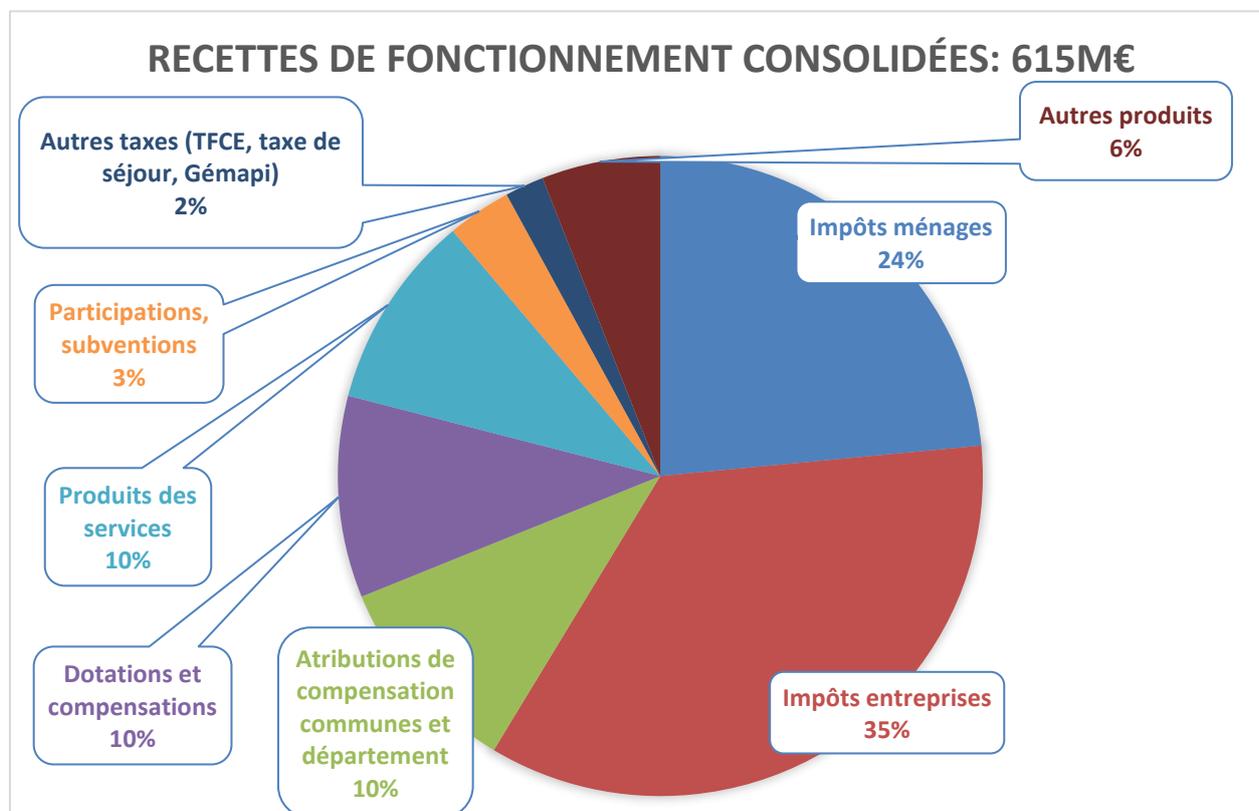
**2,4M€** pour le budget annexe assainissement.

**Les charges financières (y compris ICNE et pénalités) sont en baisse de -3% par rapport à 2018.**

Cette baisse est soutenue par le maintien de taux d'intérêts court terme négatifs sur toute l'année, et par les opérations de gestion active de la dette.

## 2.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement consolidées du Compte Administratif 2019 (hors subvention Budget Annexe Transport) se décomposent comme suivant :



Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **491 M€ pour le budget principal (+4.9%)** et **615 M€ pour le budget consolidé hors subvention BAT (+3%)**.

RECETTES CONSOLIDEES EN M€	CA 2018	CA 2019	Evolution
<b>Recettes réelles de fonctionnement (hors subvention BA Transport)</b>	<b>595</b>	<b>615</b>	<b>3%</b>
Impôts et taxes	360,6	372,7	3%
Dotations, compensations	61	62,6	3%
Atributions de Compensation communes et département	70,9	62,9	-11%
Autres recettes	102,4	117,0	14%

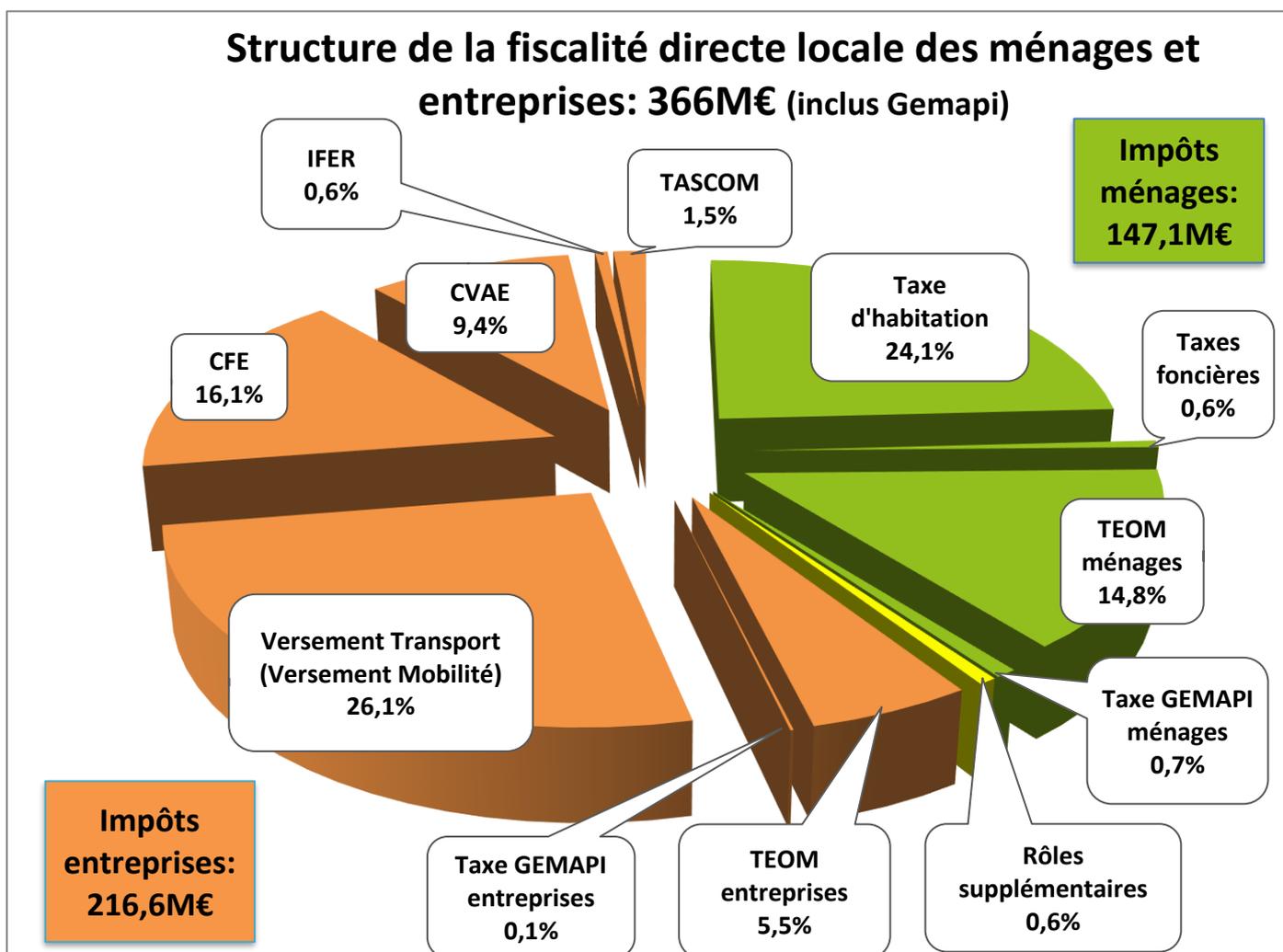
La diminution des attributions de compensation versées en 2019 s'explique par le choix fait par les communes de faire passer en Attribution de Compensation d'Investissement toute ou partie des dépenses d'investissement Voirie transférées en 2015 auparavant incluses dans les attributions de compensation de fonctionnement.

### 2.2.1 Les recettes fiscales totales : 372,7M€ en 2019

Tous budgets confondus, **60% des recettes de fonctionnement sont issues de la fiscalité.**

Depuis la réforme de la taxe professionnelle, celles-ci se répartissent principalement entre les **ménages**, (Taxe d'habitation, Foncier Bâti, Foncier Non Bâti, part de la taxe GEMAPI et Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : **147,1 M€**, soit 40% de la fiscalité directe) et les **entreprises** (Cotisation Foncière des Entreprises, Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, Taxe sur les Surfaces Commerciales, Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux, Versement Transport (Versement Mobilité), part de la taxe GEMAPI et TEOM : **216,6 M€** soit 60% de la fiscalité directe).

La structure des impôts Ménages et Entreprises de la Métropole en 2019 est la suivante :



**Les taux d'imposition de la Métropole sont les suivants en 2019 :**

- Cotisation Foncière des Entreprises : 36.58%
- Taxe d'Habitation : 12.08%
- Taxe sur le Foncier Bâti : 0.167%
- Taxe sur Foncier Non Bâti : 5.69%
- Taxe d'Enlèvement Ordures Ménagères : 11.25%

Pour le **produit fiscal TH-TF-TEOM-CFE**, c'est essentiellement la croissance des bases d'imposition qui détermine une évolution nominale de **2,1%**.

❖ **Les abattements en 2019 : 13M€ non prélevé sur le produit de taxe d'habitation**

L'ensemble des abattements pratiqués en 2019 (obligatoires et facultatifs) sont les suivants :

- L'abattement général à la base pour 7%,
- L'abattement pour 1 à 2 personnes à charge pour 12%,
- L'abattement à partir de la 3ème personne à charge pour 17%,
- L'abattement spécial de 10% pour les personnes en situation de handicap.

Ces abattements ont représenté ainsi un produit volontairement non perçu de 13M€ représentant 15% du produit total de taxe d'habitation alloué à la Métropole en 2019.

❖ **Taxes ménages :**

**TEOM** : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères a été dynamique avec une évolution physique de **+3%**, conforme à la moyenne sur la période, qui témoigne de la dynamique foncière de notre territoire.

**Taxe d'habitation** : l'évolution physique des bases de **taxe d'habitation** a été aussi dynamique avec **+5,9%** par rapport au produit 2018 perçu.

Les services de la Métropole poursuivent leur collaboration étroite avec les services de la DDFIP, notamment dans le cadre de la Convention de Services Comptables et Financiers signée en 2018. Ce travail d'amélioration et de contrôle des circuits d'information entre les deux collectivités a pour objectif de garantir l'équité fiscale entre les contribuables ainsi que l'intégralité des ressources fiscales du territoire.

❖ **Taxes entreprises :**

**CFE** : l'évolution physique de la **Cotisation Foncière des Entreprises** s'établit à **-4.5%** ; cette baisse des bases CFE en 2019 est dû à l'entrée en exonération des bases minimum de CFE pour les entreprises dont le chiffre d'affaire est inférieur à 5000€ qui sont désormais perçus dans le cadre des

compensations fiscales ; cette perte de produit est intégralement compensée par l'Etat dans le cadre de cette évolution législative 2019.

**CVAE: la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises** affiche une hausse de **6,2%** et l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux augmente de **+3,7%** par rapport à 2018.

**TASCOM** : l'évolution du produit de **Taxe sur les Surfaces Commerciales** est de **-10%** entre 2018 et 2019 ; cette baisse s'explique principalement par des baisses de chiffres d'affaires sur certains hypermarchés, le tarif de la TASCOM étant basé sur le chiffres d'affaires au m<sup>2</sup>.

**Versement Transport** (Versement Mobilité) : il augmente de **7.9%**, soit une forte évolution faciale. Cette augmentation provient d'une augmentation de la base d'imposition du VT, c'est-à-dire des salaires versés par les établissements de plus de 11 salariés situés sur 3M. Par ailleurs, 2019 a permis une régularisation des reversements de VT depuis 2017 notamment concernant les Mutuelles Sociales Agricoles (MSA).

#### ❖ **Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) :**

En 2019 et pour la 4ème année consécutive a été perçue la **taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)** transférée par les communes de Montpellier et Grabels (**5,7M€**).

#### ❖ **Taxe de Séjour Intercommunale (TSI) : 3,3M€**

Ce produit (taxe additionnelle départementale incluse) correspond aux nuitées réellement déclarées sur les trois premiers trimestres de 2019, puisque le paiement du dernier trimestre est effectué en janvier 2020. Il est en augmentation de **+50%** par rapport au produit 2018 perçu (**2,2M€**).

La moitié de cette augmentation s'explique par le fait que les versements de taxe de séjour 2018 des plateformes en ligne n'ont été comptabilisés qu'en 2019. L'autre moitié s'explique par une augmentation du nombre de nuitées constatées sur le territoire en 2019 ainsi que par le passage à une tarification au pourcentage pour les hébergements non classés conformément au nouveau cadre législatif.

#### ***L'affectation de la taxe de séjour est présentée en annexe 5.***

La Métropole a également adopté le **taux applicable aux hébergements non classés** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Contrairement à la majorité des grandes villes et des communes proches du littoral qui ont adopté le taux maximum de 5%, la Métropole a adopté un taux intermédiaire **de 3%** qui permet de ménager une équité avec les hébergements classés et une relative équivalence avec le tarif précédemment adopté.

Pour les communes qui avaient précédemment institué une taxe de séjour, le **montant de Taxe de Séjour** leur est **compensé dans les attributions de compensation** à hauteur du produit 2017, suite à la CLETC du 27 septembre 2018.

### ❖ La Taxe GEMAPI : 3M€

Conformément à loi MAPTAM et à la Loi NOTRe, Montpellier Méditerranée Métropole exerce la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations depuis le 1er janvier 2018.

Le produit global de la taxe GEMAPI qu'elle perçoit doit lui permettre de financer les nouvelles dépenses afférentes à la compétence GEMAPI (***Le récapitulatif des dépenses GEMAPI est présenté en annexe 6).***

### 2.2.2 Les dotations et compensations de l'Etat : 62,6 M€ en 2019

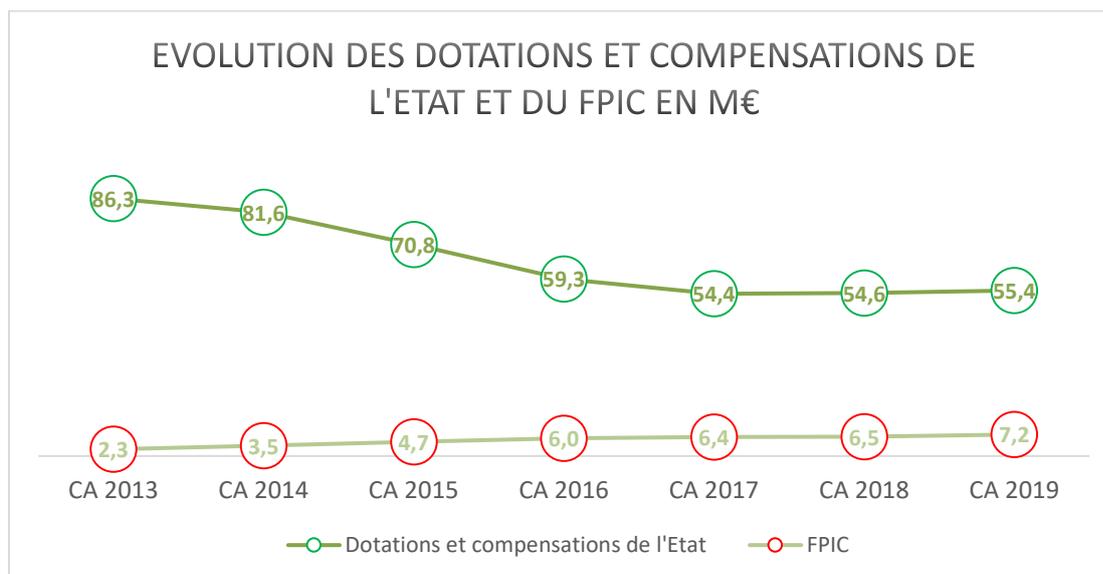
Le volume des dotations de l'Etat (**Dotation Globale de Fonctionnement, compensations fiscales**) reste important pour 2019 (**55,4 M€**), il connaît une augmentation de **+3,7%** par rapport à 2018. En effet il n'y a plus de contribution au redressement des finances publiques sous la forme d'un prélèvement sur les dotations en 2018.

#### **Les recettes issues de la péréquation**

Parallèlement, l'ensemble intercommunal métropolitain est **bénéficiaire du Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC)**. Il s'agit là de péréquation horizontale. Il est à noter que le montant national est désormais figé à ce montant et n'atteindra pas le dernier palier prévu initialement de 2% des recettes fiscales, au motif de « la garantie de la prévisibilité des ressources et des charges ».

Pour la Métropole cette recette s'est élevée à **7,2 M€ en 2019, soit +11,6 %** par rapport à 2018. L'augmentation de l'enveloppe allouée à l'ensemble intercommunal est de 2,3% en 2019 : cette hausse est la conséquence des caractéristiques socio-économiques et fiscales de la métropole de Montpellier en terme d'effort fiscal et d'indicateurs de richesse. La répartition de droit commun en fonction du coefficient d'intégration fiscale (CIF) a aussi conduit à une augmentation de la part affectée à la Métropole dont le CIF a augmenté en 2019. La forte intégration fiscale de la métropole est donc la principale explication de cette hausse de FPIC.

L'évolution des dotations et compensations versées par l'Etat et celle du fond de péréquation intercommunal reçu par la Métropole sont les suivantes :



**2.2.3 Les attributions de compensation des communes et du département : 62,9M€ en 2019**

<b>Attributions de compensation et dotation de compensation en M€</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>Evolution</b>
Attributions de compensation versées par les communes	54,5	46,2	-15,2%
Dotation de compensation versée par le Département	16,4	16,7	1,8%
<b>Total</b>	<b>70,9</b>	<b>62,9</b>	<b>-11,3%</b>

Le montant des **attributions de compensation** versées par les communes pour les transferts de compétence s'élevé à **46,2M€** en 2019, en baisse de **-15% par rapport à 2018**.

Cette évolution intègre les montants évalués des transferts de charges qui ont eu lieu en 2019, ainsi que les nouvelles possibilités de comptabilisation des AC Voirie 2015 :

- **CLETC du 08 février 2019** : Modifications de comptabilisation des AC Voirie 2015 en section de fonctionnement et d'investissement avec le passage en ACI Voirie à 30% ou 100% pour 23 communes,
- **CLETC du 04 juillet 2019** : Passage en ACI Voirie à 30% pour 4 autres communes, correctif emprunts transférés dans le cadre du transfert de la compétence voirie-espaces publics, transferts de charges de la Ville de Montpellier (Agora des Savoirs, Fonds d'Aide aux Jeunes) et de la Ville de Baillargues (Parc multiglisse Gérard Bruyère).

La **dotation de compensation versée par le Département** s'élève à **16,7M€** en 2019.

Ce montant intègre l'actualisation des montants évalués des transferts de charges qui ont eu lieu avec le Département au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

- **Compétence Fonds de Solidarité au Logement/Fonds d'Aides aux Jeunes/Culture : 7,7 M€**

- **Compétence Voirie : 9M€** ; la partie de la dotation versée par le département pour la compétence voirie est évolutive jusqu'en 2032, date de la fin de la prise en compte des emprunts contractés par le Département, compte tenu de l'intégration progressive de la charge de la dette.

#### **2.2.4 Les produits des services consolidés : 60,5 M€ en 2019**

Les produits des services s'élèvent à **39,9 M€ pour le budget principal et 60,5 M€ pour le budget consolidé, soit +2% par rapport à 2018.**

Ces produits sont constitués par des redevances, des droits de stationnement et d'occupation du domaine public, des recettes des services et équipements de la Métropole, ainsi que par des remboursements de frais de personnel dans le cadre de conventions de mise à disposition descendante. Ces remboursements de frais de personnel portés par le budget principal augmentent en 2019 suite à la poursuite du schéma de mutualisation (**+3,8M€** de remboursement supplémentaires sur les nouveaux services communs).

Les principaux produits des services sont les suivants :

Tous budgets en M€	CA 2019
Redevances eau et assainissement	19,7
Remboursements mise à disposition de personnel	19,2
Produit de collecte des déchets	5,4
Recettes stationnement et occupation domaine public	3,3
Recettes pépinières d'entreprises	1,6
Recettes piscines	3,1
Recettes publicitaires abris bus et tramway	1,7
Produits stades et gymnases	1,7
Recettes musées, théâtres	0,8
Recettes médiathèques	0,4
Recette Ecothèque	0,3
Recettes Conservatoire	0,3
Recettes Opéra Comédie	0,3

### 3. La section d'investissement du Compte Administratif 2019

#### 3.1 Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **237 M€ pour le budget principal (+38%), et 349 M€ pour le budget consolidé (+53%).**

DEPENSES CONSOLIDEES EN M€	CA 2018	CA 2019	Evolution
Dépenses réelles d'investissement	229	349	53%
Dont Budget Principal	171,7	237,4	38%
Dont BA Transport	38,1	80,4	111%
Dont BA Assainissement	18,8	31,6	68%
Dont BA SPANC	0,03	0,00	-100%
Dont BA Parking	0,00	0,05	
Dont BA Eau potable	0,03	0,03	0%

*L'état des principaux comptes de bilan est présenté en annexe 7.*

#### 3.2 Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **105M€ pour le budget principal (en hausse de +6%) et à 152 M€ pour le budget consolidé en 2019 (+32%).**

RECETTES CONSOLIDEES EN M€	CA 2018	CA 2019	Evolution
Recettes réelles d'investissement	115	152	32%
Dont Subventions	32,3	48,7	51%
Dont FCTVA	20	18,5	-8%
Dont Taxe d'aménagement	7,3	7,0	-4%
Dont ACI	7,2	16,8	133%
Dont Amendes de police	7,0	5,8	-17%
Dont Emprunts	35,3	45,0	27%
Autres	6,0	9,9	65%

### **3.2.1 Les principales recettes d'investissement**

- ❖ **Les subventions** : elles s'établissent à **48,7 M€**, dont notamment 6,2 M€ pour l'espace public et les transports, 10,8M€ pour l'aménagement du territoire, 10,7 M€ pour l'habitat et la rénovation urbaine, 10,7 M€ pour les Projets Urbains Partenariaux et 3 M€ pour la culture.
- ❖ **Le FCTVA** : il s'élève à **18,5 M€** ; l'évolution par rapport à 2018 est essentiellement due à des décalages d'encaissement de la dotation entre 2018 et 2019.
- ❖ **La taxe d'aménagement** :  
Conformément à la délibération du conseil métropolitain du 16 décembre 2015, puis du 28 juin 2017, le produit de la taxe d'aménagement revient à la métropole qui reverse une partie de ce produit aux communes en concertation avec elles. La part métropolitaine de cette taxe est affectée à la voirie.
- ❖ **Les attributions de compensation d'investissement (ACI)** : mises en place par la CLETC du 29 mai 2018, puis modifiées par la CLETC du 08 février 2019 et celle du 04 juillet 2019, elles s'élèvent à **16,8 M€ en 2019** ; ce montant a évolué suite au choix fait par 27 communes de faire passer en Attribution de Compensation d'Investissement toute ou partie des dépenses d'investissement Voirie auparavant incluses dans les attributions de compensation de fonctionnement.
- ❖ **Les amendes de police** : le produit s'élève à **5,8M€** pour 2019 ; ce dispositif tend à s'éteindre pour partie à compter de 2019 du fait de la réforme relative au stationnement payant ; depuis le 1er janvier 2018 le non-paiement de la redevance de stationnement n'est plus constitutif d'une infraction pénale et l'amende est remplacée par une redevance d'occupation du domaine public, dénommée forfait post-stationnement qui est reversée par la Ville de Montpellier à la Métropole.
- ❖ **Autres recettes** : elles augmentent par rapport à 2018 en raison d'une importante écriture de régularisation de l'actif en recettes d'investissement (4,7 M€) entre le budget annexe Transport et le budget principal.

### **3.2.2 Le recours à l'emprunt**

Le recours global à l'emprunt s'est élevé à **45 M€ en 2019 (7 M€ pour le budget principal, 33 M€ pour le budget annexe Transport et 5M€ pour le budget annexe Assainissement)**, auxquels se sont ajoutés 50M€ d'écritures sur opérations de refinancement.

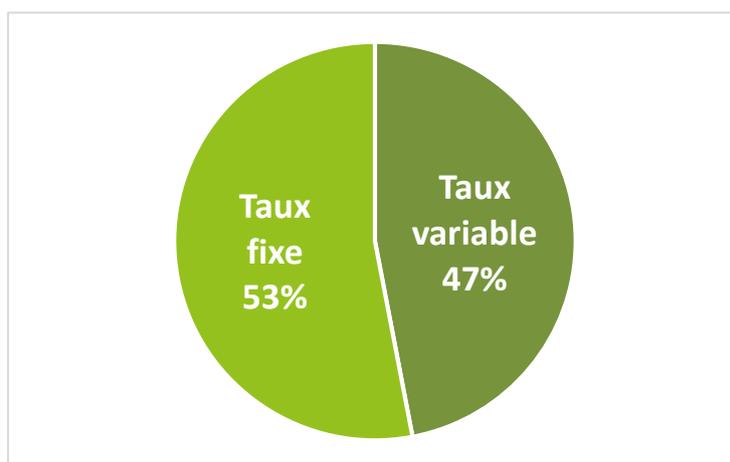
***Le bilan de la dette au 31/12/2019 est présenté en annexe 8, conformément au règlement voté le 20 juin 2018.***

**L'encours de dette s'élève à 339,5 M€ pour le budget principal et 850,3 M€ pour le budget consolidé (soit 1 777€ par habitant).**

## Principales caractéristiques de la dette de la Métropole :

<b>Dette globale</b>	<b>850 337 174</b>
<b>Taux moyen</b>	<b>2,51%</b>
<b>Durée résiduelle moyenne</b>	<b>15 ans et 11 mois</b>
<b>Encours à taux fixe</b>	<b>448 191 613</b>
<i>Taux moyen</i>	<i>3,85%</i>
<b>Encours à taux variable</b>	<b>402 145 561</b>
<i>Taux moyen</i>	<i>1,87%</i>

- ❖ Une **structure de la dette équilibrée** qui assure une bonne prévisibilité des frais financiers, tout en bénéficiant des niveaux historiquement bas des taux monétaires : **53% de la dette est contractée à taux fixe et 47% à taux variable.**



- ❖ Un **taux moyen de la dette de 2,51%**, bien positionné par rapport à la moyenne des collectivités de notre strate.
- ❖ Une répartition des emprunts auprès de **13 prêteurs** ce qui assure une sécurisation du risque de contrepartie.
- ❖ La Métropole compte près de **93% de sa dette classée 1A sur la charte Gissler**, c'est-à-dire en taux fixe ou en taux variable sans option.

## 4. Les indicateurs du Compte Administratif 2019

Les ratios financiers du budget consolidé en 2019 sont détaillés ci-dessous.

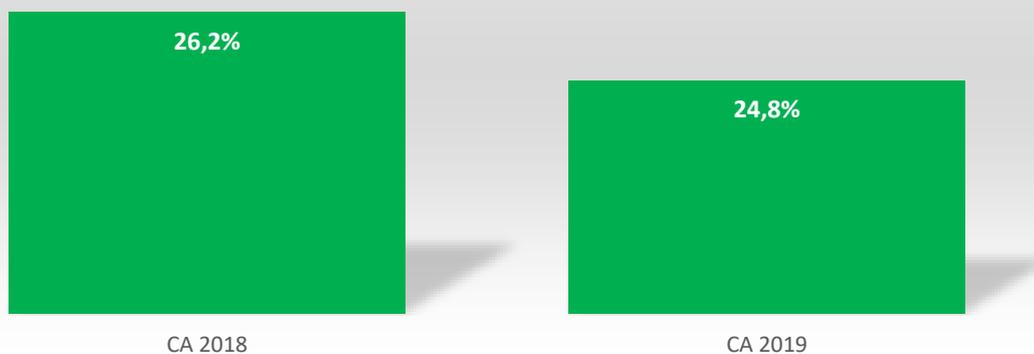
<b>Ratios Compte Administratif consolidé</b>	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>160 M€</b>	<b>156,6 M€</b>
<b>Epargne nette</b>	<b>101 M€ (hors refinancement dette)</b>	<b>100,5 M€ (hors refinancement dette)</b>
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>26,2%</b>	<b>24,8%</b>
<b>Encours de dette au 31/12</b>	<b>911 M€</b>	<b>850 M€</b>
<b>Capacité de désendettement au 31/12</b>	<b>5,7 ans</b>	<b>5,4 ans</b>

<b>Capacité de désendettement du budget principal au 31/12</b>	<b>3,9 ans</b>	<b>3,4 ans</b>
--	----------------	----------------

Au total des budgets consolidés, l'épargne nette atteint 100,5M€ et la capacité de désendettement est stabilisée à 5,4 années (3,4 années pour le seul budget principal).

- ❖ **La capacité d'épargne** : le taux d'épargne brute s'élève à 24,8% en 2019, soit -1,4 points par rapport à 2018, au total des budgets consolidés.

## Evolution du taux d'épargne brut Budget consolidé de la Métropole de Montpellier

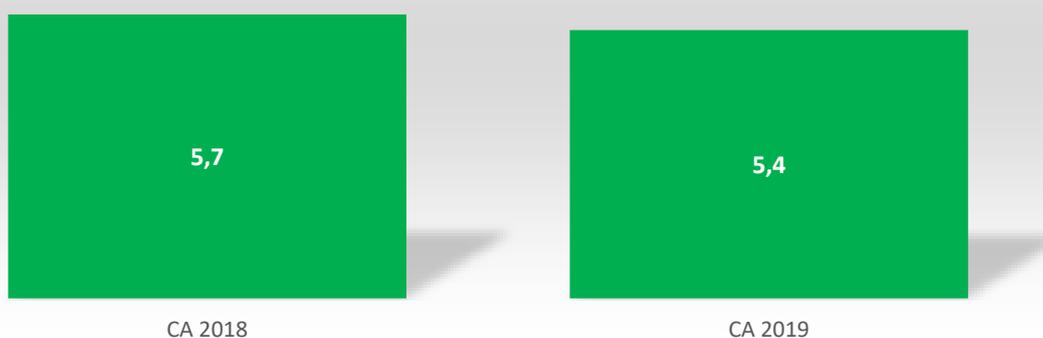


### ❖ La capacité de désendettement :

<b>Capacité de désendettement Budget consolidé</b>	<b>5,4 années</b>
<b>Capacité de désendettement Budget principal</b>	<b>3,4 années</b>

(Pour mémoire, ce ratio mesure le nombre d'années qui serait nécessaire à la collectivité pour rembourser son encours de dette si elle y affectait l'ensemble de son épargne.)

## Evolution de la capacité de désendettement en année Budget consolidé de la Métropole de Montpellier



## **2<sup>nde</sup> partie – Les réalisations thématiques de l’année 2019**

Le Compte Administratif 2019 est présenté par thématique :

- Les transports et mobilités
- L'économie, l'innovation, l'attractivité
- L'aménagement du territoire
- La gestion des espaces publics
- L'eau, l'assainissement et la prévention des risques majeurs et des milieux aquatiques
- L'environnement et la gestion des déchets
- La cohésion sociale
- Les sports
- La culture

## 5.1 Transports et mobilités



En 2019 la Métropole de Montpellier a consacré près de **119M€** dans le domaine des transports et de la mobilité.

### Tramway

Poursuite des études pour l'extension de la ligne 1 vers la Nouvelle gare: **2M€**.

Etudes pour un ouvrage d'art de franchissement de l'A709 sur le tracé de l'extension ligne 1: **2,2M€**.

Poursuite des études et démarrage des travaux côté Nord de la ligne 5 : **7,7M€**.



### Exploitation des transports

**61,2M€** ont été versés à la TaM pour l'exploitation du réseau de transports :

- **48,2M€** pour l'équilibre des contrats
- **13M€** de compensations tarifaires.

**3,7M€** ont été aussi versés à TaM pour l'entretien et la modernisation des équipements (système d'information voyageurs et rénovation rames de tramway ligne 1).

La Métropole a versé une participation nette de **0,8M€** au Syndicat Mixte Hérault Transport.

## Bus

La Métropole a financé en direct pour **5,3M€** d'achat de matériel roulant, dont 16 bus au Gaz Naturel de Ville. Ces bus entièrement accessibles aux personnes à mobilité réduite ont été mis en service progressivement en remplacement de bus plus anciens.

En septembre 2019, une nouvelle offre a été déployée sur le réseau de bus notamment sur les communes hors Montpellier pour faire face à la croissance de fréquentation des lignes suburbaines et de transport à la demande.



## Accessibilité

**1,2M€** ont été consacrés au financement du GIHP (Groupement d'Insertion pour les Handicapés Physiques).

La Métropole a aussi réalisé pour **0,7M€** des travaux de mise en accessibilité sur les arrêts de bus et d'aménagement de nouveaux arrêts suite à la nouvelle offre mise en place.

## Jalonnement et Gestion multimodale des déplacements

Les dépenses de jalonnement s'élèvent à **1M€** : fin de la mise en œuvre du Schéma directeur de Jalonnement sur Montpellier réflexion sur la mise à jour du jalonnement sur Pérols, travaux d'accompagnement de la gare Montpellier Sud de France, et déploiement du schéma directeur de jalonnement touristique.

En outre, près de **2,3M€** ont été consacrés à l'exploitation, entretien et maintenance des 479 carrefours à feux du territoire et des 116 bornes automatiques.

Enfin la Métropole a assuré l'exploitation, la maintenance et la mise aux normes du tunnel de la Comédie pour **0,7M€**.





### Parkings en ouvrage

La Métropole gère 13 parkings en ouvrage sur les communes de Montpellier et Castelnau-le-Lez. En 2019 cette gestion a représenté une dépense totale de **0,8M€** pour une recette estimée à 5,8M€.

### Réseau de Recharges pour Véhicules Electriques

Le Schéma directeur des mobilités porte sur tous les modes de déplacement alternatifs à la voiture particulière. Dans ce cadre, la Métropole a déployé un réseau de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) sur son territoire : 66 bornes de recharge constituant 128 points de recharge ont été installées à ce jour pour une dépense annuelle de **0,2M€**.



## 5.2 Economie, innovation et attractivité



La Métropole de Montpellier a investi **18M€** dans le domaine de l'économie, de l'innovation et de l'attractivité en 2019.

### Le Business & Innovation Centre

Les 3 sites d'incubation de la Métropole (Cap Alpha, Cap Oméga et le MIBI) ont accompagné plus de 750 entreprises afin de faciliter l'émergence et la croissance des jeunes entreprises génératrices de forte valeur ajoutée sur le territoire. Le budget consacré à l'innovation s'est élevé à **3,1M€** en 2019.



### French Tech

En 2019 la nouvelle association French Tech Méditerranée Montpellier-Nîmes a été créée et fait partie des 10 associations à avoir obtenu le label Capitale French Tech au plan national.

### L'immobilier d'entreprises

La Métropole a mis en place un Schéma d'Accueil des Entreprises dans le cadre du SCOT. Le budget s'est élevé à **0,1 M€** en 2019. Sur 706 projets d'implantation détectés, 128 ont été réalisés en 2019.





### Une économie durable

Les dépenses consacrées à l'économie durable et engagée s'élèvent à **1,7M€** pour :

- Promouvoir les circuits courts ainsi que des produits locaux, bio et de qualité.
- La Plateforme Métropolitaine Collaborative Clauses Sociales pour des publics en insertion professionnelle, Charte Entreprises et Quartiers en faveur des quartiers prioritaires
- L'accueil du 5<sup>ème</sup> sommet des Maires signataires du Pacte de Milan en octobre 2019

### Enseignement supérieur, recherche et innovation

En 2019, une 4<sup>ème</sup> tranche de contribution de **2M€** de crédits a été consacrée à l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation : soutien renforcé avec le financement des programmes de recherche dans le cadre du CPER ESRI pour un programme total de 15M€.



### Montpellier Industries Culturelles et Créatives

La nouvelle filière des Industries Culturelles et Créatives (ICC) spécialisée dans le jeu vidéo, le cinéma d'animation, les effets spéciaux, l'audiovisuel et la radio favorise le développement d'un secteur en croissance pourvoyeur d'emploi et accentue la visibilité de la Métropole avec l'organisation d'un événement économique et culturel annuel dédié aux ICC autour de près de 60 événements: le MICC.

### Un territoire touristique

Le budget consacré au tourisme s'est élevé à **2,7M€** en 2019 dont **2,4 M€** de subvention versée à l'office de tourisme métropolitain.

La Métropole de Montpellier est une destination touristique de premier rang aussi bien en terme de tourisme d'agrément (une des destinations préférées des touristes internationaux) qu'en terme de tourisme d'affaire (500 meetings d'affaire et 250 congrès économiques et scientifiques par an).



## 5.3 Aménagement du territoire



La Métropole de Montpellier a mobilisé près de **66M€** pour cette thématique en 2019.

### Planification territoriale et déplacements

L'année a été marquée par les études suivantes : le projet de SCOT approuvé fin 2019 (**0,2M€**), l'élaboration du PLUi et les évolutions des PLU communaux (**0,9M€**) qui se sont poursuivis, ainsi que le Schéma directeur de l'étoile montpelliéraine réalisé dans le cadre du Plan des Mobilités sur l'intermodalité des différents modes de transport pour **0,1M€**.

Des projets majeurs d'infrastructure de transport sont cofinancés par la Métropole tels que le contournement ferroviaire Nîmes-Montpellier, les gares nouvelles de Montpellier-Sud-de-France et Nîmes-Pont du Gard et la Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan pour **0,5M€**.



### Aides à la réalisation de logements sociaux locatifs

La Métropole a mobilisé **2,6M€** d'aides déléguées de l'Etat et **1,8M€** sur ses fonds propres pour soutenir les bailleurs sociaux afin d'équilibrer les opérations de construction de logements sociaux.

### Fonds de Solidarité au Logement

A travers ce fonds nouvellement transféré du Département de l'Hérault depuis 2018, la Métropole finance à hauteur de **3,1M€** des aides aux ménages modestes ainsi qu'aux associations qui œuvrent dans l'accompagnement social.



### Aides à la remise sur le marché de logements privés dégradés

La politique d'aide à la réhabilitation du parc privé a représenté en 2019 une enveloppe financière de **4M€** attribués par délégation de l'Anah et de **1,3M€** de fonds propres de la Métropole dans le cadre d'opérations de réhabilitation telle que « Rénover pour un Habitat Durable et Solidaire ».

### Aides à la réalisation des résidences et cités universitaires

Dans le cadre du volet « Enseignement Supérieur et Recherche » du contrat de plan Etat région 2015-2020, la Métropole a contribué en 2019 à la réhabilitation des cités universitaires La Colombière et du Triolet à hauteur de **0,4M€**.





### Rénovation urbaine

**2,2 M€** ont été mobilisés pour les études de programmation du Nouveau Projet de Rénovation Urbaine (quartiers Mosson et Cévennes) suivies par la SA3M à laquelle un mandat a été confié. En outre, les mandats de suivi-animation de l'OPAH Copropriétés Dégradées Mosson et du Plan de Sauvergarde des Cévennes se sont poursuivis pour **0,5M€**.

### Gens du voyage

Pour répondre aux obligations du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage sur son territoire, la Métropole a confié un mandat à la SA3M pour la réalisation d'un réseau de 260 places d'aires d'accueil des gens du voyage et 680 places d'aires de grands passages : **2,2M€** ont été réalisés sur 2019. Par ailleurs la Métropole a financé **0,4 M€** pour la gestion et l'entretien des aires d'accueil existantes (aires de Lattes, Castelnau-le-Lez et Bionne et terrains familiaux de Pignan).



### Les acquisitions foncières

En 2019, la Métropole a investi **6,1M€** d'acquisitions foncières dont :

- 4,3M€** sur les secteurs Roquefraise à Saint-Jean-de-Védas et Cambacérès à Lattes/Montpellier
- 0,8M€** au titre de compensation environnementale sur Castries et Grabels
- 0,8M€** sur les secteurs de la Cavalade à Montpellier et du Salaison à Vendargues, ainsi que pour l'extension de la ligne 2 à Castries.

La métropole a vendu le domaine de la Providence pour **3M€** et a cédé à la SA3M **3M€** de foncier nécessaires à l'aménagement de la ZAC 1 Cambacérès.

### Les mandats et concessions d'aménagement

Près de **8,7 M€** ont été consacrés à la conduite de projets d'aménagement ou de requalification urbaine, dont des participations d'équilibre sur concessions d'aménagement:

- **1,4M€** sur la concession « Cambacérés » et **1,4M€** sur la concession « Halle French Tech »
- **1,2M€** sur la concession « Euromédecine » à Montpellier et Grabels
- **0,7M€** sur la concession d'aménagement « Cannabe » à Courdonterral
- **0,5M€** sur la concession « Marcel Dassault 2<sup>ème</sup> extension » à Saint-Jean-de-Védas



### Les participations

De nouveaux outils d'aménagement ont fait leur apparition à travers notamment les Projets Urbains Partenariaux (PUP). Ils ont généré **10,1M€** de dépenses d'investissement en 2019, réparties entre les études préalables, les travaux d'infrastructures publiques et les versements permettant le financement d'équipement dont la maîtrise d'ouvrage n'est pas assurée par la Métropole (équipements publics de superstructure communaux).

***Le tableau de réalisation des PUP en 2019 est présenté en annexe 9.***

### Les autres opérations

Les dépenses 2019 comprennent notamment la rénovation énergétique des logements privés dans le cadre de Renov Energie et EcoCité pour **0,2M€**, des travaux d'extension des réseaux d'électricité au titre de la loi SRU pour **0,2M€** ainsi que l'élaboration du second Plan Climat Air Energie Territorial pour **0,2M€**. Des travaux d'enfouissement des lignes à haute tension de **11,3M€** ont aussi été réalisés entre Montpellier Port Marianne et Castelnau-le-Lez.



## 5.4 Gestion des espaces publics



La compétence voirie et espace public s'exerce sur près de 2.270 kilomètres de voirie dont 82% proviennent des communes et 18% du département, ainsi que sur plus de 850 ouvrages d'art. Cette compétence a été réorganisée en 2019 en 6 pôles territoriaux. Elle a représenté un total de dépenses de **88M€** en 2019.

### Les infrastructures métropolitaines

La Métropole a réalisé plus de **3M€** de travaux à caractère régulier : études de faisabilité, reprise des couches de roulement, gestion des ouvrages d'art... Elle a aussi lancé de nombreuses études sur des projets de voirie super structurantes (RM5 entre Montbazin et Cournonterral), des reprises d'aménagement (rond-point sur RM5 à Pignan) et des travaux de renforcement d'ouvrages d'art (RD112/RN113). Enfin, dans le cadre du schéma directeur des mobilités actives des aménagements ont été programmés : pont RM9856 sur la Mosson à Lattes, liaison cyclable Saint Gély-du-Fesc/Montpellier, piste cyclable Jean-François Gossec à Montpellier, chemin du Pilou à Villeneuve-les-Maguelone.



### Les opérations sur fonds propres

La Métropole a financé aussi sur ses fonds propres la mise en sécurité des réseaux d'éclairage public dans les communes pour **0,8M€** et une première phase de mise en sécurité des ouvrages d'art pour **0,3M€**.



### Pôle de Montpellier

La Métropole a poursuivi la maintenance et le renouvellement du patrimoine pour **19,4M€** :

- **3,7M€** de maintenance des chaussées, trottoirs et équipements urbains (soit 13 000 interventions directes ou sous-traitées)
- **3M€** d'aménagement du Faubourg Figuerolles
- **2,7M€** d'accompagnement du plan Campus
- **2,6M€** Plan d'Action Quartier Celleneuve
- **1,6M€** renouvellement de 3000 lanternes
- **1,2M€** travaux de Montpellier Au Quotidien.

### Pôle Plaine Ouest

**5M€** de dépenses ont été réalisés pour les travaux de voirie, dont le parking du collège et de l'avenue Clémenceau à Saint Jean de Védas, le réaménagement de l'avenue de Cournonterral à Fabrègues et la continuité de la piste cyclable entre Cournonterral et Montpellier.

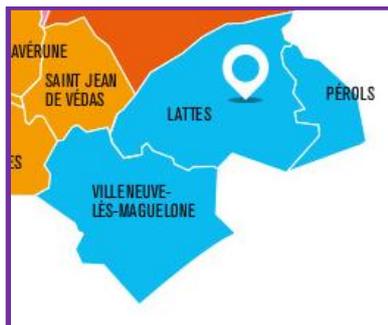


### Pôle Piémonts et Garrigues

**4M€** de dépenses ont été réalisées sur ce pôle notamment les travaux des tranches 3 et 4 de l'Avenue des Hauts de Fontcaude à Juvignac, et les travaux de l'Avenue du Grand Champ et de la rue du Calvaire en centre-ville à Grabels.

### Pôle Vallée du Lez

**4,7M€** ont été dépensés notamment pour le réaménagement du centre-ville rue Soubeyran à Jacou, les avenues d'Unterschleissheim et Méditerranée au Crès et la rue des Eglantiers et l'avenue Salengro Castelnau le Lez.



### Pôle Littoral

**5,9M€** de travaux ont été réalisés sur ce pôle pour le réaménagement de diverses voiries sur le territoire des communes, notamment le boulevard des Moures et différentes rues du centre-ville à Villeneuve-les-Maguelone, l'avenue de Montpellieret et la place Henri Augé à Lattes et l'aménagement du chemin des Terres Noires à Péroles.

### Pôle Cadoule et Bérange

**4,2M€** ont été dépensés pour les travaux de voirie, dont le réaménagement de la rue des Coustellies à Baillargues, la rue du Cours Complémentaire à Castries, le Chemin des Chênes à Saint-Drézery et l'Allée des Acacias, la création d'un parking dans le quartier des Arènes et le cheminement piétonnier entre le « Petit Paradis » et les groupes scolaires à Vendargues.



## 5.5 Eau, assainissement et lutte contre les inondations

### FONCTIONNEMENT

7,9M€

### INVESTISSEMENT

28,8M€

### PERSONNEL

89 agents

3,8M€

En 2019 la Métropole a investi **40 M€** en matière d'assainissement, d'eau potable, de gestion des milieux aquatiques et lutte contre les inondations, de défense contre les incendies et des fontaines.

#### Schéma directeur d'assainissement

La totalité des opérations du schéma directeur sont terminées à ce jour. Les opérations réalisées en 2019 portent sur:

L'Intercepteur Est (**0,7 M€**) : le dernier tronçon a été réalisé pour ce collecteur de transfert de près de 12 km qui permettra d'acheminer les eaux usées des communes du Nord et de l'Est de Montpellier jusqu'à la station MAERA.



#### Travaux d'assainissement dans les communes

**19,3 M€** ont été consacrés à ces travaux :

- Travaux de renouvellement de réseaux : **14,3M€**
- Travaux d'extension de réseaux : **2,7 M€**
- Travaux sur ouvrages : **2,3 M€** (STEP Saint-Georges-d'Orques et Murviel-les-Montpellier)

#### Travaux à MAERA

La station d'épuration MAERA collecte et traite aujourd'hui les effluents de 19 communes (14 communes sur le territoire de la Métropole de Montpellier et 5 communes extérieures).

Les études et les travaux pour la modernisation de la station se sont élevés **4,4 M€** en 2019.





### Eau potable

Le service public de l'Eau Potable est opéré notamment par la Régie des Eaux. La Métropole a porté des études stratégiques ou actions, en lien avec le schéma directeur d'Eau Potable ou la protection et la préservation des ressources en eau pour **0,3 M€** (dont 0,1M€ en soutien à l'Agence Locale pour l'Energie et le Climat pour le plan d'actions de sensibilisation aux économies d'eau).

### Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Le territoire de la Métropole comporte 6 213 Poteaux Incendie dont la mission est d'assurer l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours. La Métropole a versé une contribution de **17M€** au SDIS en 2019. Le renouvellement et la création des ouvrages de DECI se sont élevés à **1 M€**, les contrôles de conformité et la maintenance à **0,3M€**.



### Prévention des risques majeurs et des milieux aquatiques

Les dépenses totales se sont élevées à **2,8M€** dont les principales actions menées en 2019 :

- **0,7M€** pour la gestion des cours d'eau sur Montpellier, Lattes, Castelnau-le-Lez, Fabrègues, Lavérune, Saint-Jean-de-Védas, Juvignac, Grabels, Saint-Geniès-des-Mourgues, Restinclières, Vendargues.
- **0,1M€** pour le plan de gestion des Salines de Villeneuve-les-Maguelone
- **0,9M€** de protection contre les inondations du ruisseau des canaux à Clapiers
- **0,3M€** pour les travaux de confortement du barrage du Lac des Garrigues à Montpellier
- **0,1M€** pour le projet Ville en Alerte sur Ecocité.

## 5.6 Environnement et gestion des déchets



La Métropole de Montpellier a consacré près de **113M€** à l'amélioration de la qualité des matériels et équipements nécessaires à la collecte et au tri des déchets par les usagers en 2019.

### L'entretien et la rénovation des déchèteries

Des opérations de travaux ont été menées dans les déchèteries, notamment de Cournonterral, Montpellier Prés d'Arènes et Saint-Brès, pour **0,9M€**, dans le cadre du programme de rénovation des 20 déchèteries de la Métropole dont le coût global prévisionnel est de 8,5M€. Simultanément **6,3M€** ont été consacrés à la gestion et l'entretien des déchèteries.



### Les points d'apport volontaire

Le renouvellement du parc de conteneurs d'apport volontaires s'est élevé à **0,3M€**, afin essentiellement de remplacer et densifier le parc des colonnes pour la collecte du verre usagé.

Un montant de **1M€** a été consacré pour la gestion et l'entretien courant de ces collectes de proximité.

### La collecte des déchets

Les contrats de prestation de collecte des déchets sur le territoire de la Métropole se sont élevés à **21,5M€** en 2019.

Les dépenses liées au nettoyage de la Ville de Montpellier ont représenté un contrat de **20,5M€**. **0,4M€** ont été dépensés en matière de mobilier urbain, notamment des conteneurs enterrés afin d'améliorer la qualité de l'espace public sur la commune.

Enfin, la Régie de collecte a investi **2,6M€** en achats de conteneurs et matériel roulant.



### Territoire économe en ressources

**0,6M€** ont été dépensés dans la mise en œuvre d'actions de prévention et de sensibilisation :

- Simplification du geste de tri à l'ensemble des emballages plastiques et petits aciers et aluminium dans le cadre d'un plan national de performance des territoires
- Poursuite du coaching des habitants aux éco-gestes et financement d'éco-messagers
- Déploiement de la déchèterie mobile en centre-ville presque toute l'année
- Amélioration du tri des bio-déchets avec la distribution de composteurs individuels et collectifs.

### Le traitement des déchets

La Métropole a financé **9,1M€** de travaux sur l'extension du centre de tri Demeter (montant global de l'opération prévu à 16M€).

La gestion du centre de méthanisation qui a traité 126 632 tonnes de déchets résiduels et bio-déchets en 2019 a représenté plus de **14,5M€**.



## 5.7 La cohésion sociale



L'action sociale comprend à la fois Le Fonds d'Aide aux Jeunes, la politique de la ville et la téléalarme. C'est à ce chapitre qu'est mentionné le cimetière intercommunal. L'ensemble a représenté un montant de près de **4M€** en 2019.

### La politique de la ville

Pilotage et animation du contrat de ville dans les 12 quartiers de la politique de la ville. Les dépenses financées en 2019 se sont élevées à **0,2M€** : soutien aux conseils citoyens et aux associations en terme de développement économique, emploi, insertion, mixité sociale. La Métropole s'engage aussi dans la lutte contre les discriminations en soutenant notamment Le Refuge et L'Amicale du Nid via le Fond de Solidarité au Logement.



### La téléalarme

La téléalarme a équipé 1326 habitants de la Métropole en 2019 pour un budget total de **0,1M€**. Ce système d'assistance d'urgence permet à des personnes dépendantes, de rester à leur domicile en toute sécurité.

### Le Fonds d'Aide aux Jeunes en difficultés (FAJ)

Nouvelle compétence transférée du Département depuis 2018, le FAJ3M vise à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans en situation de précarité par le biais d'aides individuelles et d'actions collectives. En 2019 le montant des aides versées s'est élevé à **0,4 M€**.





### Le futur cimetière métropolitain

Ce cimetière de 11 000 places situé dans le prolongement du cimetière communal Saint-Etienne sur le site de Grammont à Montpellier doit permettre de répondre aux besoins des 31 communes du territoire métropolitain dont les capacités d'accueil arrivent à saturation et d'offrir à la population métropolitaine des espaces et services funéraires adaptés. Le coût global du projet est de 37M€ HT, dont **2,4 M€** d'études et travaux ont été réalisées en 2019.

## 5.8 Les sports



En 2019 le Sport a représenté un total de dépenses de **34M€** pour la Métropole de Montpellier.

### Les piscines

Les dépenses 2019 ont intégré la fin des travaux de construction de la piscine « Héraclès » de Saint-Brès, 14<sup>ème</sup> piscine du réseau, pour **1M€**.

Les études pour la réhabilitation du Centre Nautique Neptune de la Mosson ont été poursuivies pour **0,1M€** afin de l'adapter à l'accueil des différents publics et de créer un pôle d'entraînement de haut niveau sur le site. Enfin, la Métropole a poursuivi son programme annuel d'entretien et d'amélioration technique de son réseau de piscines pour **1,2M€** et **2,7M€** ont été dédiés au fonctionnement du réseau.



### Accessibilité

Suivant un agenda programmé sur plusieurs années et validé par la Préfecture, la Métropole a procédé à des travaux de mise aux normes d'accessibilité et de sécurisation de plusieurs de ses établissements en 2019, notamment la piscine Olympique d'Antigone, le Palais des Sports René Bougnol et le stade Yves du Manoir pour **0,1M€**.

## Stades et palais des sports

Des aménagements et des frais d'entretien ont été réalisés au sein des équipements sportifs de la Métropole :

**0,2M€** de travaux au Palais des Sports René Bougnol

**1,2M€** de travaux pour le Stade de la Mosson, notamment pour la mise aux normes dû à la Coupe du Monde Féminine FIFA 2019 pour laquelle Montpellier a été Ville Hôte, ainsi que

**0,7M€** d'entretien de fonctionnement,

**0,7M€** de travaux sur l'enceinte du Complexe sportif Yves-du-Manoir, ainsi que **0,3M€** d'entretien et maintenance.



## Le développement du sport

Le budget consacré par la Métropole s'est élevé à **9,1M€** de subventions et **4,3M€** de prestations de service qui font de notre institution un partenaire majeur de: l'Open Sud de France de tennis, le tournoi International de Tennis Féminin, les Masters de Tambourin, le Festival International des Sports Extrêmes, le Festikite...

Elle a aussi accueilli la Coupe du Monde Féminine FIFA 2019 (**0,44M€**) et l'Euro Volley 2019 (**0,13M€**) pour lesquelles Montpellier était Ville Hôte.

## 5.9 La culture



Le budget de la culture s'est élevé à **88 M€** en 2019.

### Un nouveau Conservatoire à rayonnement régional

Le nouveau conservatoire verra le jour sur le site de l'ancienne maternité avenue du professeur Grasset. En 2019, les travaux de construction du nouveau bâtiment ont été engagés pour **14,9M€**. De plus, la structure actuelle du conservatoire a mobilisé un budget de fonctionnement de **6,5M€** en 2019.



### Une offre culturelle pour la jeunesse

Un pôle d'équipements de loisirs (Planet Ocean, Ecolothèque) contribue pour **0,9M€** à la vulgarisation scientifique. En outre, le projet pédagogique DEMOS (Dispositif d'Éducation Musicale et Orchestrale à vocation Sociale), a été poursuivi avec l'objectif d'accompagner des enfants éloignés des lieux d'enseignement musical, vers la pratique instrumentale. Enfin, la Métropole a rénové pour **2,6M€** le Théâtre du Hangar dans le quartier Boutonnet.

### Le réseau de lecture publique

Tout en développant des manifestations transversales pour un budget de fonctionnement de **14,6M€**, ce réseau de 15 médiathèques métropolitaines a poursuivi le développement des e-services dans le cadre du label Bibliothèque Numérique de Référence. Il s'est aussi modernisé avec les travaux de rénovation de la médiathèque Jules Verne à Saint-Jean-de-Védas pour **0,3 M€**, et les travaux d'intégration de la médiathèque Federico Fellini au sein de la médiathèque Emile Zola à Montpellier pour **0,7M€**.



### Des manifestations d'envergure

Montpellier Méditerranée Métropole a continué à soutenir les festivals à rayonnement national et international, en accentuant sa politique de décentralisation des manifestations culturelles dans les communes de son territoire : Montpellier Danse, La Comédie du Livre, festival de Radio France, festival Cinémed, Le Printemps des Comédiens, L'Agora des Savoirs, Saperlipopette, « La Métropole fait son cinéma », « La Métropole fait son cirque ».

Le budget alloué aux subventions aux associations s'est élevé à **19,7M€** en 2019.

### Le nouveau centre d'art contemporain

Le Centre d'art de Montpellier Méditerranée Métropole, à la fois lieu d'expositions temporaires, espace muséal et centre de recherche et d'enseignement, a ouvert ses portes en juin 2019. Cet établissement s'appuie notamment sur trois équipements du territoire que sont l'ESBAMA, la Panacée, et l'hôtel Montcalm.

En 2019, **4,4M€** ont été consacrés aux travaux de réaménagement du bâtiment. La Métropole a versé aussi une subvention de fonctionnement au MOCO de **3,3M€**, comprenant 1,6M€ versés auparavant à l'ESBAMA.





### Le Musée Fabre

Les dépenses du musée Fabre, fidèle à sa politique ambitieuse d'expositions temporaires, s'élèvent à **8,8M€**.

Le musée Fabre a en outre poursuivi l'organisation de conférences données par d'éminents spécialistes : conférences des Ambassadeurs organisées dans les Maisons de proximité, cycle de conférences de l'école du Louvre.

### L'Orchestre Opéra National

Montpellier Méditerranée Métropole a soutenu cette structure, seule institution de ce type dotée du label national sur l'arc méditerranée, au travers d'une contribution financière d'un montant de **13,4 M€**.



### Une Métropole capitale de la danse contemporaine

Au sein de l'Agora, cité internationale de la Danse et lieu unique en France, Montpellier Danse a continué de porter haut son festival international et sa saison culturelle. La Métropole en est restée le premier financeur avec une subvention de **1,5M€** en 2019.

Elle a aussi renouvelé son soutien au Centre Chorégraphique National de Montpellier dont les créations font souvent l'objet de représentations dans des festivals d'envergure nationale et internationale.



### Le Domaine d'O

Avec le transfert en 2018 de la partie nord du Domaine d'Ô, la Métropole a réaffirmé son ambition dans le domaine du soutien à la création et au spectacle vivant sous toutes ses formes et à destination de tous les publics. La contribution au Domaine d'O s'établit à **3,1M€** en 2019. La Métropole a aussi soutenu les différents festivals qui y sont organisés à hauteur de **2,1M€** : Printemps des Comédiens, Folies Lyriques, Festival Arabesques.



# **ANNEXES**

## Annexe 1 : Les tableaux des résultats 2019 par budget et en consolidé

Budget principal :

2 019	Dépenses	Recettes	Résultat
<b>Réel</b>	<b>237 421 114,51</b>	<b>174 776 192,93</b>	<b>-62 644 921,58</b>
<b>Ordre</b>	<b>32 884 022,44</b>	<b>73 790 922,64</b>	<b>40 906 900,20</b>
<b>Investissement</b>	<b>270 305 136,95</b>	<b>248 567 115,57</b>	<b>-21 738 021,38</b>
<b>Réel</b>	<b>390 687 177,99</b>	<b>490 839 553,10</b>	100 152 375,11
<b>Ordre</b>	<b>49 107 181,33</b>	<b>8 200 281,13</b>	-40 906 900,20
<b>Fonctionnement</b>	<b>439 794 359,32</b>	<b>499 039 834,23</b>	<b>59 245 474,91</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>710 099 496,27</b>	<b>747 606 949,80</b>	<b>37 507 453,53</b>
Résultat reporté 002 (fonct.)		21 811 800,65	21 811 800,65
Solde invest. 001	20 516 031,59	8 746,24	-20 507 285,35
Résultat de clôture	730 615 527,86	769 427 496,69	<b>38 811 968,83</b>
<b>Total Réel</b>	<b>628 108 292,50</b>	<b>665 615 746,03</b>	<b>37 507 453,53</b>

Budget annexe Transport :

2 019	Dépenses	Recettes	Résultat
<b>Réel</b>	<b>80 422 370,54</b>	<b>46 957 341,71</b>	<b>-33 465 028,83</b>
<b>Ordre</b>	<b>11 565 890,72</b>	<b>28 150 675,07</b>	<b>16 584 784,35</b>
<b>Investissement</b>	<b>91 988 261,26</b>	<b>75 108 016,78</b>	<b>-16 880 244,48</b>
<b>Réel</b>	<b>73 384 961,49</b>	<b>114 528 385,29</b>	41 143 423,80
<b>Ordre</b>	<b>21 759 508,43</b>	<b>5 174 724,08</b>	-16 584 784,35
<b>Fonctionnement</b>	<b>95 144 469,92</b>	<b>119 703 109,37</b>	<b>24 558 639,45</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>187 132 731,18</b>	<b>194 811 126,15</b>	<b>7 678 394,97</b>
Résultat reporté 002 (fonct.)		22 620 585,76	22 620 585,76
Solde invest. 001	5 975 254,42		-5 975 254,42
<b>Résultat de clôture</b>	<b>193 107 985,60</b>	<b>217 431 711,91</b>	<b>24 323 726,31</b>
<b>Total Réel</b>	<b>153 807 332,03</b>	<b>161 485 727,00</b>	<b>7 678 394,97</b>

## Budget annexe Assainissement :

2 019	Dépenses	Recettes	Résultat
Réel	31 611 496,23	25 462 265,33	-6 149 230,90
Ordre	6 206 288,37	8 311 896,24	2 105 607,87
<b>Investissement</b>	<b>37 817 784,60</b>	<b>33 774 161,57</b>	<b>-4 043 623,03</b>
Réel	10 116 060,93	23 002 762,24	12 886 701,31
Ordre	4 555 077,46	2 449 469,59	-2 105 607,87
<b>Fonctionnement</b>	<b>14 671 138,39</b>	<b>25 452 231,83</b>	<b>10 781 093,44</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>52 488 922,99</b>	<b>59 226 393,40</b>	<b>6 737 470,41</b>
Résultat reporté 002 (fonct.)		8 484 466,17	8 484 466,17
Solde invest. 001	9 751 732,87		-9 751 732,87
<b>Résultat de clôture</b>	<b>62 240 655,86</b>	<b>67 710 859,57</b>	<b>5 470 203,71</b>
<b>Total Réel</b>	<b>41 727 557,16</b>	<b>48 465 027,57</b>	<b>6 737 470,41</b>

## Budget annexe SPANC :

2 019	Dépenses	Recettes	Résultat
Réel	0,00	3 000,00	3 000,00
Ordre	0,29	4 484,83	4 484,54
<b>Investissement</b>	<b>0,29</b>	<b>7 484,83</b>	<b>7 484,54</b>
Réel	49 368,59	25 964,72	-23 403,87
Ordre	4 484,83	0,29	-4 484,54
<b>Fonctionnement</b>	<b>53 853,42</b>	<b>25 965,01</b>	<b>-27 888,41</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>53 853,71</b>	<b>33 449,84</b>	<b>-20 403,87</b>
Résultat reporté 002 (fonct.)		90 243,79	90 243,79
Solde invest. 001		7 748,61	7 748,61
<b>Résultat de clôture</b>	<b>53 853,71</b>	<b>131 442,24</b>	<b>77 588,53</b>
<b>Total Réel</b>	<b>49 368,59</b>	<b>28 964,72</b>	<b>-20 403,87</b>

## Budget annexe Parking :

2 019	Dépenses	Recettes	Résultat
Réel	46 401,00	46 401,40	0,40
Ordre		5 732,39	5 732,39
<b>Investissement</b>	<b>46 401,00</b>	<b>52 133,79</b>	<b>5 732,79</b>
Réel	364 874,52	1 049 892,12	685 017,60
Ordre	5 732,39		-5 732,39
<b>Fonctionnement</b>	<b>370 606,91</b>	<b>1 049 892,12</b>	<b>679 285,21</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>417 007,91</b>	<b>1 102 025,91</b>	<b>685 018,00</b>
Résultat reporté 002 (fonct.)		1 785 784,71	1 785 784,71
Solde invest. 001	0,00		0,00
<b>Résultat de clôture</b>	<b>417 007,91</b>	<b>2 887 810,62</b>	<b>2 470 802,71</b>
<b>Total Réel</b>	<b>411 275,52</b>	<b>1 096 293,52</b>	<b>685 018,00</b>

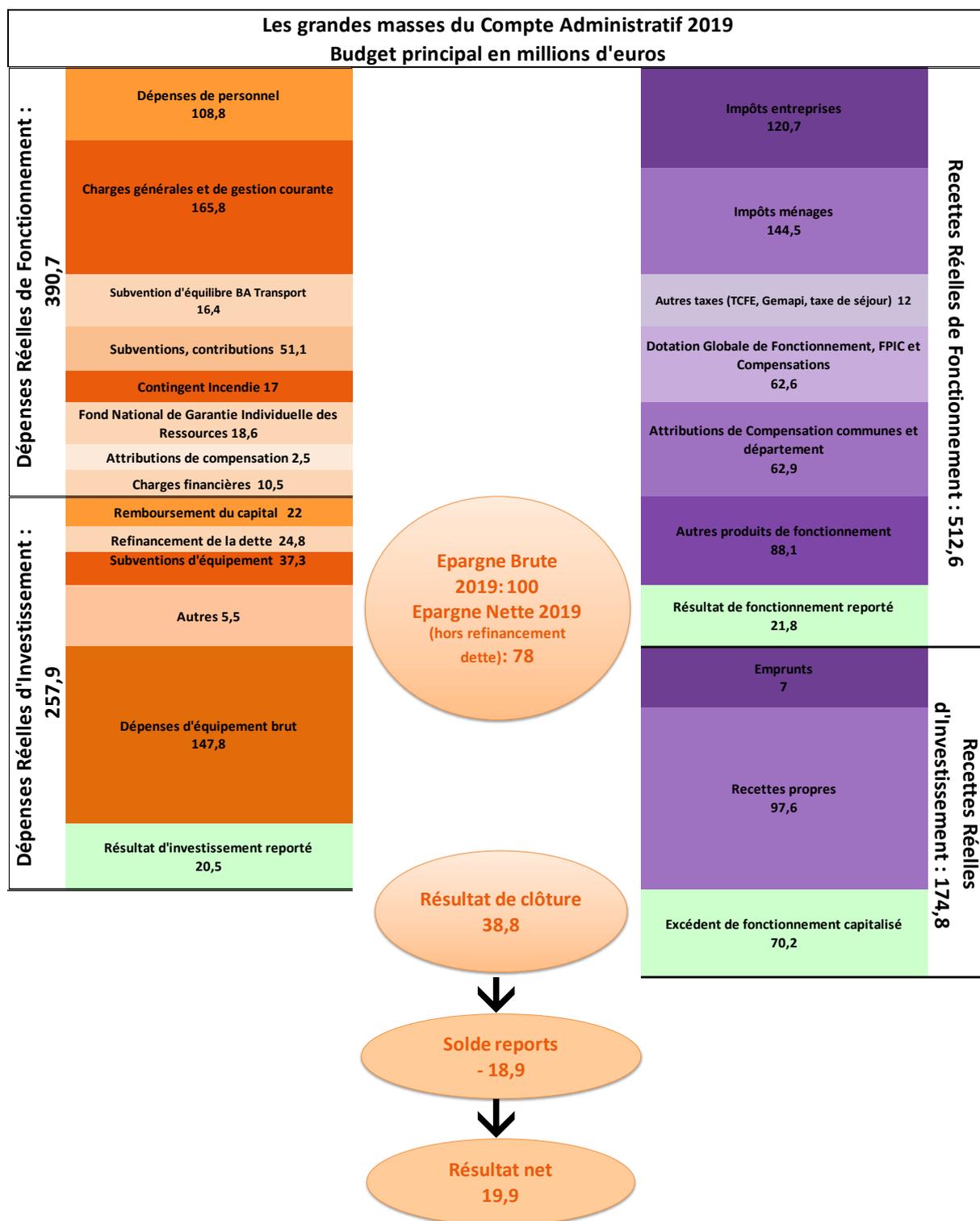
## Budget annexe Eau Potable :

2 019	Dépenses	Recettes	Résultat
Réel	29 598,68	48 202,00	18 603,32
Ordre			0,00
<b>Investissement</b>	<b>29 598,68</b>	<b>48 202,00</b>	<b>18 603,32</b>
Réel	427 434,60	2 147 104,11	1 719 669,51
Ordre			0,00
<b>Fonctionnement</b>	<b>427 434,60</b>	<b>2 147 104,11</b>	<b>1 719 669,51</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>457 033,28</b>	<b>2 195 306,11</b>	<b>1 738 272,83</b>
Résultat reporté 002 (fonct.)		3 038 799,48	3 038 799,48
Solde invest. 001		605 473,56	605 473,56
<b>Résultat de clôture</b>	<b>457 033,28</b>	<b>5 839 579,15</b>	<b>5 382 545,87</b>
<b>Total Réel</b>	<b>457 033,28</b>	<b>2 195 306,11</b>	<b>1 738 272,83</b>

Budget annexe consolidé :

2 019	Dépenses	Recettes	Résultat
Réel	349 530 980,96	247 293 403,37	-102 237 577,59
Ordre	50 656 201,82	110 263 711,17	59 607 509,35
<b>Investissement</b>	<b>400 187 182,78</b>	<b>357 557 114,54</b>	<b>-42 630 068,24</b>
Réel	475 029 878,12	631 593 661,58	156 563 783,46
Ordre	75 431 984,44	15 824 475,09	-59 607 509,35
<b>Fonctionnement</b>	<b>550 461 862,56</b>	<b>647 418 136,67</b>	<b>96 956 274,11</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>950 649 045,34</b>	<b>1 004 975 251,21</b>	<b>54 326 205,87</b>
Résultat reporté 002 (fonct.)	0,00	57 831 680,56	57 831 680,56
Solde invest. 001	36 243 018,88	621 968,41	-35 621 050,47
<b>Résultat de clôture</b>	<b>986 892 064,22</b>	<b>1 063 428 900,18</b>	<b>76 536 835,96</b>
<b>Total Réel</b>	<b>824 560 859,08</b>	<b>878 887 064,95</b>	<b>54 326 205,87</b>

## Annexe 2 : Les grandes masses du Compte Administratif 2019 du budget principal



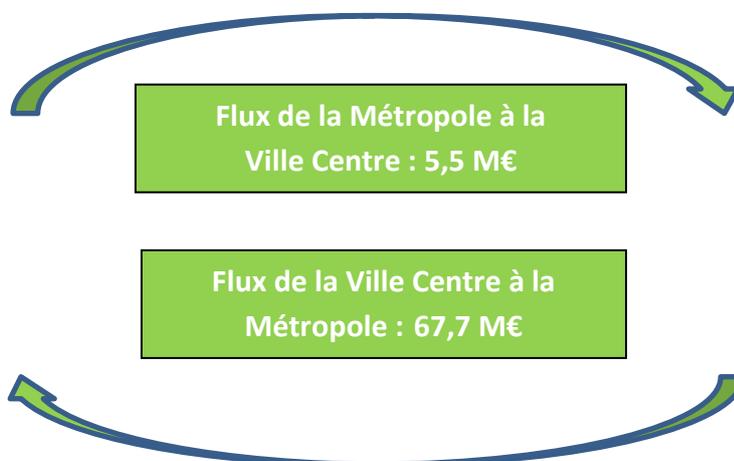
### Annexe 3 : Miroir budgétaire Métropole/Ville de Montpellier

#### Remboursements de la Métropole à la Ville Centre

Section	Objet	Nature juridique	Montant 2019 de référence	Montant titré Ville Montpellier en €	Montant mandaté 3M en €	Solde	Notes
Investissement	Habitat 3M SERM et SA3M (AP)	Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de 3M au profit de la Ville	112 500,00	550 190,00	112 500,00	437 690,00	Equilibre réalisé entre 2018 et 2019
	Remboursement travaux de plantation	Convention de gestion	513 842,85	513 842,85	513 842,85	-	
	remboursement travaux corbeilles à papier	Convention de gestion	59 750,70	59 750,70	130 680,90	70 930,20	Equilibre réalisé entre 2018 et 2019
Fonctionnement	Remboursement des charges énergie : réserves musée Fabre et Théâtre HTH, bâtiments sportifs	Convention de mutualisation	356 148,83	363 921,64	112 342,97	-7 772,81	Equilibre réalisé entre 2018 et 2019
		Convention de gestion			46 939,09		
		Convention de gestion			92 793,94		
		Convention de gestion			96 056,64		
		Convention de gestion			8 016,19		
	Remboursement travaux espaces verts	convention de gestion	1 064 536,58	1 064 536,58	1 374 056,11	309 519,53	Equilibre réalisé entre 2018 et 2019
	Remboursement collecte halles et marchés	convention de gestion	550 454,49	550 454,49	1 574 809,75	1 024 355,26	Equilibre réalisé entre 2018 et 2019
	remboursement taxe foncière 3M		232 870,00	232 870,00	232 870,00	-	
	Loyer french tech 3M	Convention d'occupation du domaine public	216 000,00	216 000,00	216 000,00	-	
	Remboursement entretien véhicules 3M (parc Auto)	Convention de gestion	236 015,09	236 015,09	202 332,60 24 760,23	- 8 922,26	Equilibre réalisé entre 2018 et 2019
Refacturation de personnel : services communs, mises à disposition ascendantes, frais de structure et de support	Convention de service commun	2 189 927,89	2 189 927,89	2 189 927,89	-		
<b>TOTAL</b>			<b>5 532 046,43</b>	<b>5 977 509,24</b>	<b>6 927 929,16</b>	<b>950 419,92</b>	
Dont investissement			<b>686 093,55</b>	<b>1 123 783,55</b>	<b>757 023,75</b>	<b>- 366 759,80</b>	
Dont Fonctionnement			<b>4 845 952,88</b>	<b>4 853 725,69</b>	<b>6 170 905,41</b>	<b>1 317 179,72</b>	

## Remboursements de la Ville Centre à la Métropole

Section	Objet	Nature juridique	Montant 2019 de référence	Montant mandaté Ville Montpellier en €	Montant titré 3M en €	Solde	Notes
Investissement	Attribution de compensation investissement	Rapport de la CLETC et délibérations Métropole/Ville	10 501 744,17	10 501 744,17	10 501 744,17	-	
	Fonds de concours Métropole	Convention de gestion	-	4 531 642,65	-	4 531 642,65	Equilibre réalisé entre 2018 et 2019
	Participations PUP PAE	Convention de gestion	1 839 147,00	1 839 147,00	1 839 147,00	-	
	Enfouissement lignes hte tension Port Marianne (AP)	Convention de gestion	2 952 329,00	2 952 329,00	2 952 329,00	-	
	Remboursement travaux cours d'eau	Convention de gestion	30 302,99	30 302,99	30 302,99	-	
	PNRU Cévennes-Mosson (AP Ville)	Protocole de préfiguration du nouveau projet de renouvellement urbain	191 232,92	191 232,92	191 232,92	-	
Fonctionnement	Attribution de compensation fonctionnement	Rapport de la CLETC et délibérations Métropole/Ville	34 206 220,29	34 206 220,29	34 206 220,29	-	
	Remboursement frais entretien cours d'eau de Mtp (désemlacement berges) et éclairage public parcs et jardins	Convention de gestion	870 415,52	870 415,52	958 977,22	395 561,18	Equilibre réalisé entre 2018 et 2019
					-		
					306 999,48		
	Remboursement frais énergie bâtiments Olympie, Mosson, Pitot, Nakache, Neptune, Mosson	Convention de gestion	78 654,32	78 654,32	111 313,66	32 659,34	Equilibre réalisé entre 2018 et 2019
	Remboursement de frais archives municipales et bibliothèque Paul Langevin	Convention de mise à disposition	89 102,43	89 102,43	228 829,00	-	
		Convention de gestion	139 726,57	139 726,57			
	Redevance spéciale ordures ménagères	Délibération	652 285,40	1 281 345,00	652 285,40	- 629 059,60	Equilibre réalisé entre 2018 et 2019
Reversement recette FPS à la Métro		329 918,24	329 918,24	329 918,24	-		
Refacturation de personnel : services communs, mises à disposition descendantes, frais de structure et frais de support	Convention de service commun	15 783 622,13	15 783 622,13	15 783 622,13	-		
<b>TOTAL</b>			<b>67 664 700,98</b>	<b>72 825 403,23</b>	<b>68 092 921,50</b>	<b>- 4 732 481,73</b>	
Dont investissement			<b>15 514 756,08</b>	<b>20 046 398,73</b>	<b>15 514 756,08</b>	<b>- 4 531 642,65</b>	
Dont Fonctionnement			<b>52 149 944,90</b>	<b>52 779 004,50</b>	<b>52 578 165,42</b>	<b>- 200 839,08</b>	



#### Annexe 4 : Synthèse des mutualisations de personnel en 2019

Service commun	Date délib 3M	Date délib Ville	Convention	Libellé poste	Date mutualisation poste	3M	Ville	CCAS
DGS	18/12/2014	17/12/2014	Convention de création d'un SC de DGS	Directeur Général des Services	janv.-15	50%	50%	
DGS	14/04/2016	31/03/2016	Avenant à la convention de création d'un SC de DGS	DGAS DT	juin-16	80%	20%	
				DGAS DPMAP		50%	50%	
				DGAS SVE		30%	70%	
				DGAS DAGF		50%	50%	
				DGAS CS		50%	50%	
				DGAS CS				
				DGAS SPET		90%	10%	
				DGAS DDEEI		70%	30%	
				Directeur du PRHRS		50%	50%	
				Directeur du PRHRS		50%	50%	
				Responsable mission Projet managérial		50%	50%	
Responsable mission dialogue public	50%	50%						
Responsable mission Coordination interne et vie de l'intercommunalité	50%	50%						
DGS	26/07/2017	20/07/2017	Avenant à la convention de création d'un SC de DGS	Directeur du Pôle Jeunesse et Sport	août-17	50%	50%	
				Responsable mission Projet managérial				
DGS	20/12/2017	01/02/2018	Avenant à la convention de création d'un SC de DGS	DGAS DDADT	juin-16	57,76%	42,24%	
				DGAS Adjoint DDADT	mars-18			
DGS	20/09/2018	27/06/2018	Convention de service commun Direction Générale			51%	49%	
Direction de Cabinet	05/02/2015	19/02/2015	Convention de création d'un SC de Direction de Cabinet	Directeur de Cabinet	mars-15	50%	50%	
Direction de Cabinet	31/03/2015	30/03/2015	Convention de création d'un SC de Direction de Cabinet	Directeur de Cabinet	mars-15	50%	50%	
				Directeur de Cabinet	mars-15	50%	50%	
				Chef de Cabinet	avr.-15	50%	50%	

Direction de Cabinet	20/09/2018	27/09/2018	Convention de service commun Direction du Cabinet	Directeur de Cabinet	mars-15	50%	50%	
				Chef de Cabinet	avr.-15	50%	50%	
Direction de Cabinet	26/05/2016	28/04/2016	Convention de création d'un SC de Chauffeurs du cabinet	Chauffeurs du cabinet	juil.-16	37,50%	62,50%	
Direction de Cabinet	20/09/2018	27/09/2018	Convention de création d'un SC de Chauffeurs du cabinet	Chauffeurs du cabinet	juil.-16	32%	68%	
Coordination des relations presse	29/06/2015	18/06/2015	Convention de création d'un SC de coordination des relations presse	Responsable des relations presse	juil.-15	50%	50%	
Direction des relations presse	14/12/2016	15/12/2016	Convention de service commun Direction des relations presse	DIRECTION DES RELATIONS PRESSE	mars-17	44%	56%	
Direction des relations presse	18/10/2018	25/10/2018	Convention de service commun Direction des relations presse	DIRECTION DES RELATIONS PRESSE	mars-17	35%	65%	
Direction de la communication	05/02/2015	19/02/2015	Convention de création d'un SC de Direction de la communication	Directeur du SC de la communication	juin-15	50%	50%	
Direction de la communication	14/12/2016	15/12/2016	Convention de SC Direction de la communication	DIRECTIONS DE LA COMMUNICATION	mars-17	45%	55%	
Direction de la communication	18/10/2018	25/10/2018	Convention de SC Direction de la communication	DIRECTIONS DE LA COMMUNICATION	mars-17	49%	51%	
Direction du protocole et de l'événementiel	28/04/2015	29/04/2015	Convention de création d'un SC de direction du protocole et de l'événementiel	Directeur du SC Protocole et événementiel	juin-15	50%	50%	
Direction du protocole et de l'événementiel	29/06/2015	18/06/2015	Avenant à la convention de création d'un SC de direction du protocole et de l'événementiel	Directeur adjoint du protocole et de l'événementiel au sein du SC	juil.-15	50%	50%	
Direction du protocole et de l'événementiel	16/12/2015	17/12/2015	Avenant à la convention de création d'un SC de direction du protocole et de l'événementiel	Coordinateur logistique à la direction du protocole / Chef cuisinier	janv.-16	50%	50%	
				Cuisinière à la direction du protocole / Cuisinier				
				Cuisinière à la direction du protocole / Cuisinier				
				Cuisinière à la direction du protocole / Cuisinier				
Service protocole et accueil	31/05/2018	26/06/2018	Avenant à la convention de création d'un SC de direction du protocole et de l'événementiel Service protocolaire	Responsable du service protocole et accueil	juil.-18	50%	50%	
				Coordinateur logistique à la direction du protocole / Chef cuisinier				
				Cuisinière à la direction du protocole / Cuisinier				
Service protocole et accueil	20/09/2018	27/06/2018	Convention de service commune Service protocole et accueil	SERVICE PROTOCOLE ET ACCUEIL	oct.-18	29%	71%	

Direction des AJCP	21/07/2016	20/07/2016	Convention de création d'un service commun de direction des affaires juridiques et de la commande publique	Directeur du SC des affaires juridiques et de la commande publique	août-16	50%	50%	
Direction des AJCP	20/09/2018	27/09/2018	Convention de Service commune DAJCP	DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE	oct.-18	60%	40%	
Secrétariat général	25/10/2016	20/10/2016	Convention de création d'un service commun du Secrétariat général	Directrice du Secrétariat général	nov.-16	50%	50%	
Secrétariat général	02/11/2017	03/11/2017	Avenant à la convention de création d'un service commun de Direction du Secrétariat général	Directrice du Secrétariat général	nov.-16	50%	50%	
				Chargée de mission au sein du secrétariat général	déc.-17			
				Assistante de direction du secrétariat général	déc.-17			
				SERVICE COURRIER	janv.-18	19%	81%	
Secrétariat général	20/09/2018	27/09/2018	Convention de service commun Direction du secrétariat général	SG + COURRIER		24%	76%	
Secrétariat général	18/12/2019	19/12/2019	Convention de service commun Direction du secrétariat général	SG + COURRIER + Service des assemblées	janv.-20	31%	69%	
Culture	28/04/2015	29/04/2015	Convention de création d'un SC de direction de la culture	Directeur du service commun de la culture	juin-15	50%	50%	
Culture	27/11/2017	23/11/2017	Avenant à la convention de création d'un service commun de Direction de la Culture	Directeur + 11 postes 3M + 21 postes V	janv.-18	36,35%	63,65%	
Culture	18/10/2018	25/10/2018	Convention de service commun Direction de la Culture	Directeur + 11 postes 3M + 21 postes V	janv.-18	53%	47%	
Attractivité, tourisme et relations internationales	14/12/2016	15/12/2016	Convention de création d'un SC de direction de l'attractivité, du tourisme et des relations internationales	Directrice de l'attractivité du tourisme et des RI	janv.-17	50%	50%	
Attractivité, tourisme et relations internationales	20/09/2018	27/09/2018	Convention de service commun de direction de l'attractivité, du tourisme et des relations internationales	Directrice de l'attractivité du tourisme et des RI	janv.-17	50%	50%	
Relations internationales	18/12/2019	21/11/2019	Avenant à la convention de service commun de la Direction des Relations Internationales	Responsable Administratif et comptable	janv.-20	50%	50%	
Pôle Ressources Humaines et Relations Sociales	29/03/2017	30/03/2017	Convention de SC Pôle Ressources Humaines et Relations Sociales	PRHRS	mai-17	35%	65%	

Pôle Ressources Humaines et Relations Sociales	20/09/2018	27/09/2018	Convention de service commun PRHRS	PRHRS	mai-17	37%	63%	
Pôle Ressources Humaines et Relations Sociales	18/10/2018	25/10/2018	Convention de service commun PRHRS	PRHRS + Coordinatrice administrative	nov.-18			
Développement et Aménagement Durables du Territoire	27/11/2017	23/11/2017	Convention de création d'un SC Département du Développement et de l'Aménagement Durables du Territoire	DDADT	janv.-18	57,76%	42,24%	
Développement et Aménagement Durables du Territoire	20/09/2018	27/09/2018	Convention de SC Département du Développement et de l'Aménagement Durable du Territoire	DDADT	janv.-18	57%	43%	
Direction des Finances	20/12/2017	01/02/2018	Convention de création d'un SC de direction des Finances	Directeur du service commun des Finances	mars-18	50%	50%	
Direction des Finances	20/09/2018	27/09/2018	Convention de service commun Direction des finances	DF	oct.-18	52%	48%	
Solidarité et Vivre ensemble	20/12/2017	01/02/2018	Convention de création d'un SC de département Solidarité et vivre ensemble	DGAS Département Solidarité et Vivre ensemble	mars-18	5%	15%	80%
DOEE	20/09/2018	27/09/2018	Convention de service commun DOEE	DOEE	oct.-18	51%	49%	
DCGE	20/09/2018	27/09/2018	Convention de service commun DCGE	DCGE	oct.-18	51%	49%	
DMGB	03/12/2018	28/11/2018	Convention de service commun DMGB	DMGB	janv.-19	50%	50%	

## **Annexe 5 : Informations relatives aux dépenses à vocation touristique**

L'article R5211-6 du CGCT créé par décret n° 2000-318 du 09 avril 2000, modifié par décret n° 2015-970 du 31 juillet 2015, prévoit que les EPCI qui ont institué la taxe de séjour dans les conditions définies à l'article L. 5211-21 font figurer, dans un état annexe au compte administratif, les recettes procurées par cette taxe pendant l'exercice considéré et l'emploi de ces recettes à des actions de nature à favoriser la fréquentation touristique.

### **Produit de la taxe de séjour en 2019 : 3 318 K€**

<b>Principales dépenses</b>	<b>Description</b>	<b>Montant CA 2019</b>
<b>Office de tourisme métropolitain et Bureau des congrès</b>	Actions en matière d'accueil, d'information, d'animation, de promotion, et valorisation du territoire, de ses équipements et événements culturels et de loisirs. Actions en faveur du tourisme d'affaire : promotion de Montpellier Méditerranée Métropole comme destination de congrès, séminaires, salons et voyages de motivation.	<b>2 280K€ subvention fonctionnement 160K€ Bureau des Congrès 14K€ rénovation du site OTI Total = 2 454K€</b>
<b>Manifestations à portée nationale et internationale</b>	Orchestre Opéra National de Montpellier Festival Montpellier Danse Festival Radio France FISE Montpellier Hérault Sport Club Montpellier Handball	<b>13 450K€ 1 538K€ 444K€ 418K€ 1 467K€ 1 737K€ Total = 19 054K€</b>
<b>Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique et de Loisirs</b>	Définition de la stratégie tourisme de la métropole montpelliéraine dans la cadre d'un schéma de développement et d'aménagement touristique et de loisirs	<b>17K€</b>
<b>Schéma Directeur de signalisation et signalétique Touristique</b>	Etude sur la signalétique (jalonnement) permettant de valoriser l'offre touristique, culturelle, patrimoniale et de loisirs	<b>100K€</b>
<b>Etudes interterritoriales du pacte Etat Métropole</b>	Etudes sur les points forts du territoire ou les projets en devenir pour renforcer leur attractivité et offrir de nouveaux produits touristiques aux visiteurs nationaux et internationaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Schéma directeur de développement des sports et loisirs de nature</li> </ul>	<b>15K€</b>
<b>Attractivité et promotion du territoire</b>	Actions de communication sur différents supports Fêtes de valorisation des produits locaux, Foires, expositions, stands Workshops et accueils presse à l'Aéroport Montpellier Méditerranée Adhésion aux clusters Tourisme et Attractivité	<b>490K€</b>
<b>Personnel</b>	Mise à disposition de personnel à l'OT	<b>92K€</b>
<b>Total des dépenses à vocation touristique</b>		<b>22 222K€</b>

## Annexe 6 : Informations relatives aux dépenses liées à GEMAPI en 2019

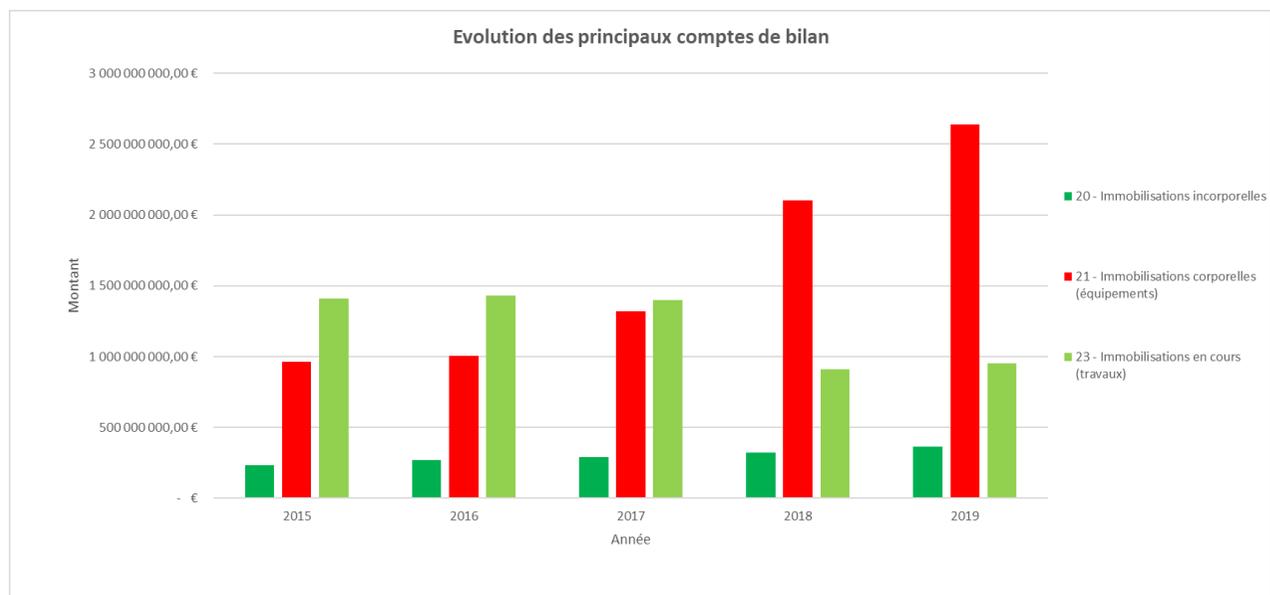
Produit de la taxe GEMAPI : 3 014 383€

<b>Dépenses financées par la Taxe Gemapi en 2019</b>			
	<b>CA 2019</b>		
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Mandaté</b>	<b>Engagements reportés</b>	
13100 ACQUISITIONS FONCIERES	18 876,20		
35100 AMENAGEMENT DES SEUILS DU LEZ	42 127,83	58 418,98	
35100 ETUDE DE FAISABILITE EROSIONS DE BERGES	36 745,41		
35100 SGM VIREDONNE	5 736,00	20 145,55	
35100-TRAVAUX AMENAGEMENT PLAN D'EVACUATION MASSIVE DU BASSIN DE RISQUE		80 147,71	
35200 TRAVAUX ADAPTATION OPCI	92 715,71	221 335,56	
35200 TRAVAUX RUISSEAU DES CANAUX A CLAPIERS	929 345,13	239 181,55	
35200 TRAVAUX DE PROTECTION DU VERDANSON BASSIN DE RETENTION DE LA VALSIERE	23 453,44	6 780,90	
35201 TRAVAUX DE PROTECTION DU VERDANSON VOIE DOMITIENNE	19 488,00	57 658,39	
35200 TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA PLAGE DE VILLENEUVE LES MAGUELONE	125 338,20		
35200 TRAVAUX DE REPARATION DU MERLON LA CADOULE A BAILLARGUES	173 786,51	72 738,30	
35200 TRAVAUX DE REPARATION SEUIL DE LA MOSSON A MONTPELLIER		41 430,00	
35200 TRAVAUX SUR BASSIN D'ECRETEMENT AIGUES VIVES A BAILLARGUES		60 000,00	
35200 TRAVAUX DE PROTECTION DU CHU A MONTPELLIER		72 270,84	
<b>Total</b>	<b>1 467 612,43</b>	<b>930 107,78</b>	<b>Total Investissement 2 397 720,21</b>
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Mandaté</b>		
ENTRETIEN DES TERRAINS	650 393,69		
SURVEILLANCE DES OUVRAGES	12 580,70		
ETUDES ET RECHERCHES	110 148,22		
PLAN DE GESTION DU SITE DES SALINES ET PRESERVATION DES ZONES HUMIDES	151 709,20		
PARTICIPATION CHANTIER D'INSERTION RIVIERE	19 000,00		
CHARGES DE PERSONNEL	416 325,00		
<b>Total</b>	<b>1 360 156,81</b>		<b>Total Fonctionnement 1 360 156,81</b>

**Total Général 3 757 877,02**

## Annexe 7 : Etat des principaux comptes de bilan

ETAT DES PRINCIPAUX COMPTES DE BILAN										
Compte nature	Libellé	Solde CG 2015	Solde CG 2016	Evolution en %	Solde CG 2017	Evolution en %	Solde CG 2018	Evolution en %	Solde CG 2019	Evolution en %
20	Immobilisations incorporelles	232 680 864,32 €	269 573 288,85 €	15,86%	293 855 673,47 €	9,01%	324 745 276,11 €	10,51%	363 978 740,75 €	12,08%
21	Immobilisations corporelles	964 236 326,22 €	1 006 792 417,52 €	4,41%	1 321 461 344,79 €	31,25%	2 100 225 043,93 €	58,93%	2 640 203 092,33 €	25,71%
23	Immobilisations en cours	1 410 987 028,98 €	1 428 240 124,07 €	1,22%	1 398 045 273,07 €	-2,11%	908 187 172,88 €	-35,04%	952 748 397,21 €	4,91%
24	Immobilisations mis à disposition	9 450 391,12 €	9 450 391,12 €	0,00%	9 450 391,12 €	0,00%	9 450 391,12 €	0,00%	9 450 391,12 €	0,00%



## **Annexe 8 : Bilan de la dette au 31/12/2019**

La Métropole a actualisé son règlement budgétaire et financier par délibération n°M2018-282 du 20 juin 2018.

Il prévoit une information synthétique sur la dette de la Métropole de Montpellier au Conseil de Métropole à l'occasion du Compte Administratif 2019, au travers des éléments de bilan ci-après (arrêtés à la date du 31/12/2019) :

**BILAN ANNUEL DE GESTION DE DETTE AU 31/12/2019**

**Encours de dette au 31/12/2019 :** 850 337 174,34 €

**Produits structurés :** 1 emprunt classé 3E, d'un montant de 14,6M€  
Aucun emprunt classés 2B.  
6 emprunts classés 1B, d'un montant de 36,7M€  
1 emprunt classé 2A, d'un montant de 11,4M€

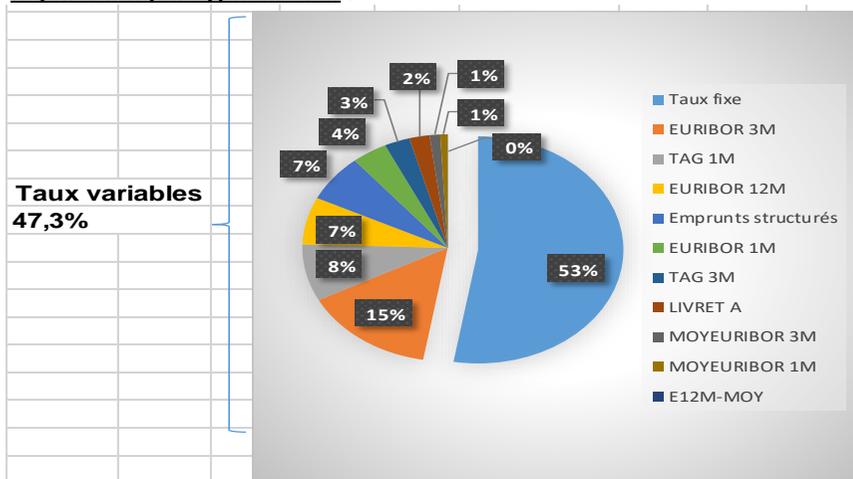
*Règlement budgétaire et financier sur la gestion pluriannuelle des investissements et de la dette (Délibération n° M2018-282 du 20 juin 2018)*

**Article 2 :** le Conseil de Métropole limite la possibilité de recourir aux emprunts bancaires aux zone 1A et 2B de la Charte GISSLER.

**Taux moyen de la dette :** 2,51%  
**Annuité de 2019 :** 55,6 M€ en capital 22,2 M€ en intérêts  
**Remboursement anticipé :** 50,2 M€ en capital

**Impact estimé d'une hausse de 1 point sur les taux variables :**  
+ 1,6 M€ d'intérêts sur l'annuité

**Répartition par type de taux :**



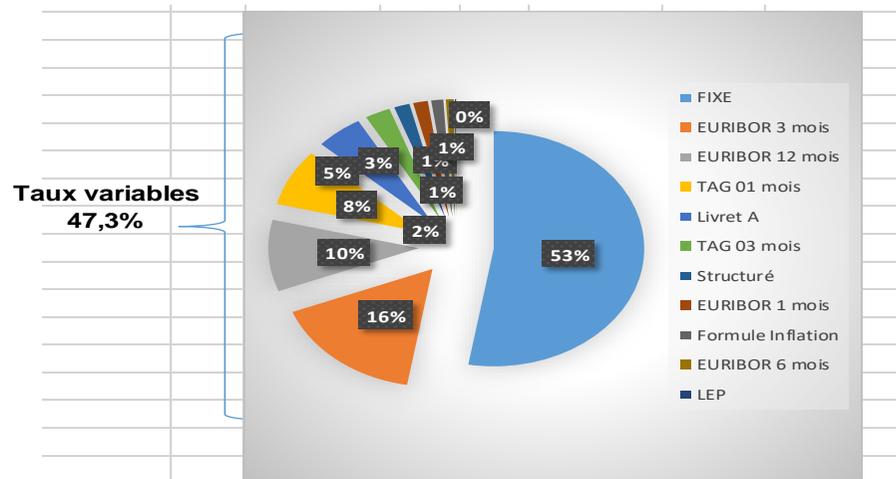
**Pour mémoire : données CA 2018**

911 179 457,14 €

1 emprunts classé 3E, d'un montant de 15M€  
8 emprunts classés 2B, d'un montant total de 33M€

**Taux moyen de la dette :** 2,50%  
**Annuité de 2018 :** 55,6 M€ en capital 24,1 M€ en intérêts  
**Remboursement anticipé :** 59,4 M€ en capital

+ 1,6 M€ d'intérêts sur l'annuité



**Principaux index du marché monétaire servant de référence au calcul des taux variables :**

- **EONIA** (European Overnight Index Average) : taux de rémunération des dépôts interbancaires du jour. C'est l'un des deux taux de qui lui couvre les durées allant d'1 semaine à 1 an
- **EURIBOR** (EURO InterBank Offered Rate) **1 mois, 3 mois, 6 mois, 12 mois** : taux monétaire pour la zone Euro. Un taux monétaire Le taux Euribor définit le coût de l'argent pour différentes durées (par exemple Euribor 1 mois)
- **TAG** (Taux Annuel Glissant) **1 mois, 3 mois, 6 mois** : Il est égal à la capitalisation sur des périodes de 1 à 12 mois des moyennes arithmétiques mensuelles de l'EONIA

<b>2019 : LES ELEMENTS SPECIFIQUES DU BILAN DE LA GESTION ACTIVE DE LA DETTE</b>									
<b>LES NOUVEAUX EMPRUNTS :</b>		<b>45 M€</b>							
* Emprunt de 7 M€ auprès de la CAISSE D'EPARGNE				sur 1 an, sur la moyenne euribor 1 mois + 0,47 %				affecté au budget principal	
* Emprunt de 15 M€ auprès de la SOCIETE GENERALE				sur 20 ans, sur EURIBOR 1 mois + 0,5%				affecté au budget transport	
* Emprunt de 10 M€ auprès de l'ARKEA				sur 25 ans, sur EURIBOR 3 mois + 0,47%				affecté au budget transport	
* Emprunt de 8 M€ auprès de la SOCIETE GENERALE				sur 20 ans, sur EURIBOR 3 mois + 0,38%				affecté au budget transport	
* Emprunt de 5 M€ auprès de la CAISSE D'EPARGNE				sur 20 ans, sur EURIBOR 3 mois + 0,83%				affecté au budget assainissement	
<p>La Métropole de Montpellier a mobilisé 5 emprunts dont 3 affectés aux budget annexe transports et 1 au budget annexe assainissement. Les index de référence étant en négatif depuis uen durée notable, ces emprunts ont été contractualisés à des conditions très intéressantes, notamment l'emprunt de 8M€ auprès de la Société Générale sur le budget annexe transport, dont la marge était parmi les plus faibles du marché.</p>									
<b>LES OPERATIONS DE REMBOURSEMENT PAR ANTICIPATION :</b>					<b>50,23 M€</b>	<b>accompagnés de 0,94 M€ de pénalités</b>			
* Remboursement sur le budget principal : 6 contrats à hauteur de 24,7 M€					Pénalités de 0,7 M€				
* Remboursement sur le budget annexe transport : 1 contrat à hauteur de 24 M€					Pénalités de 0,2 M€				
* Remboursement sur le budget annexe assainissement : 1 contrat à hauteur de 1,4 M€					Pénalités de 28,7 K€				
* Remboursement d'un capital de 3 839 286 euros le 05/06/2019 auprès du CREDIT FONCIER sur EURIBOR 6 MOIS + 1,59% avec 115 179 € d'indemnités.									
* Remboursement d'un capital de 5 166 667 euros le 01/08/2019 auprès de la CAISSE DES DEPOTS sur EURIBOR 3 MOIS + 1,98% avec 155 000 € d'indemnités.									
* Remboursement d'un capital de 5 166 667 euros le 01/08/2019 auprès de la CAISSE DES DEPOTS sur EURIBOR 3 MOIS + 1,98% avec 155 000 € d'indemnités.									
* Remboursement d'un capital de 3 660 714 euros le 27/06/2019 auprès du CREDIT FONCIER sur EURIBOR 6 MOIS + 1,59% avec 109 821 € d'indemnités.									
* Remboursement d'un capital de 5 833 333 euros le 01/09/2019 auprès de la CAISSE DES DEPOTS sur EURIBOR 3 MOIS + 2,313% avec 175 000 € d'indemnités.									
* Remboursement d'un capital de 1 066 667 euros le 01/09/2019 auprès de la SOCIETE GENERALE sur LEP + 2,39% avec 32 000 € d'indemnités.									
* Remboursement d'un capital de 24 062 500 euros le 01/09/2019 auprès de la CAISSE DES DEPOTS sur LIVRET A + 1,0% avec 209 634 € d'indemnités.									
* Remboursement d'un capital de 1 437 500 euros le 01/10/2019 auprès de DEXIA CREDIT LOCAL sur EURIBOR 3 MOIS + 1,26% avec 28 750 € d'indemnités.									
<p>Une volonté d'assainir la trésorerie a été clairement affichée en 2019. Les liquidités disponibles entendu comme notre "trésorerie" ne sont pas rémunérées. Le désendettement constitue donc le meilleur placement de celles-ci, sous réserve d'une capacité de remboursement structurelle et de frais de remboursements limités. Le choix de rembourser est donc opéré en ciblant en priorité des contrats à marge élevé et sans indemnité ou à faible indemnité. Sur ces opérations, la Métropole a remboursé par anticipation 8 contrats à taux variables pour un total de 50,23 M€ avec seulement 1,8% de pénalités.</p>									

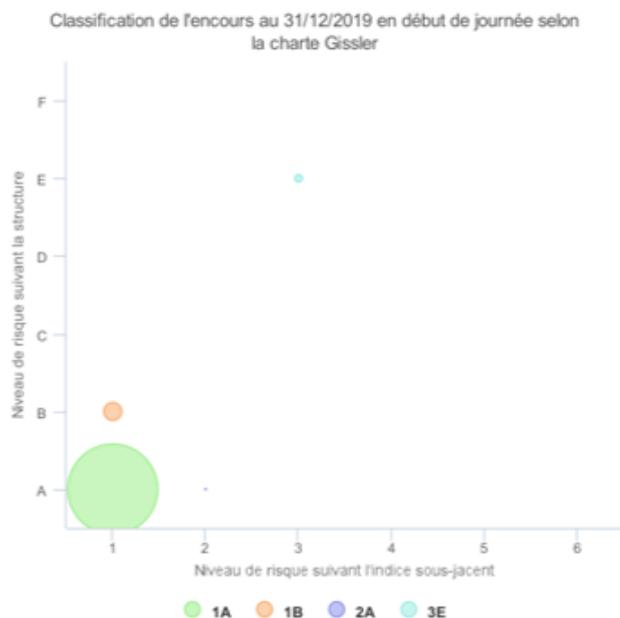
## 127 emprunts répartis auprès de 13 prêteurs

	<i>Pour mémoire, au 31/12/2018</i>		<b>Au 31/12/2019</b>	
<b>DETTE GLOBALE</b>	911,2 M€		<b>850,3 M€</b>	
<b>TAUX MOYEN</b>	2,50%		<b>2,51%</b>	
<b>DUREE RESIDUELLE MOYENNE</b>	17 ans et 4 mois		<b>15 ans et 11 mois</b>	
<b>Encours à taux fixe</b>	480,3 M€	53%	<b>448,2 M€</b>	<b>53%</b>
avec un taux moyen de	3,82%		<b>3,85%</b>	
<b>Encours à taux variable</b>	430,9M€	47%	<b>402,1 M€</b>	<b>47%</b>
avec un taux moyen de	1,11%		<b>1,87%</b>	

**Majorité des emprunts répartis en Classe 1A  
présentant un couple "risque Structure/Sous-jacent" minimum.**

En 2019, la situation évolue pour la Métropole de Montpellier avec **près de 93 % de la dette en 1A** sur l'échelle des risques "Gissler" :

### Charte Gissler



Catégorie	Encours au 31/12/2019	%
1-A	787 809 999,42	92,61%
1-B	36 763 500,44	4,32%
2-A	11 406 366,04	1,34%
3-E	14 667 883,66	1,72%
<b>TOTAL</b>	<b>850 647 749,56</b>	<b>100 %</b>

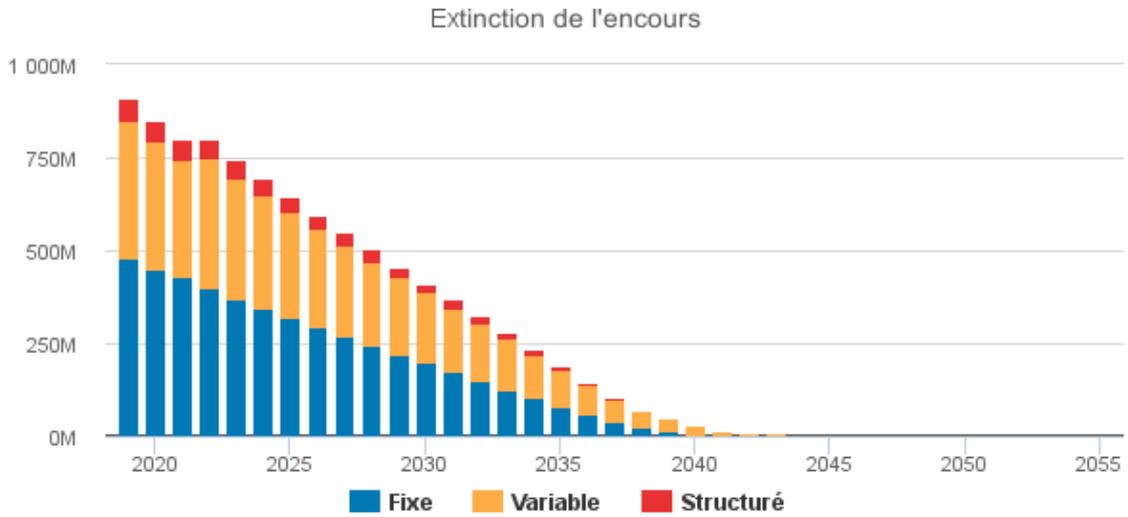
## PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE AU 31/12/2019

La colonne « Tirage » reprend les mobilisations de financement réalisées en 2019 (cf. Les nouveaux emprunts ci-dessus).

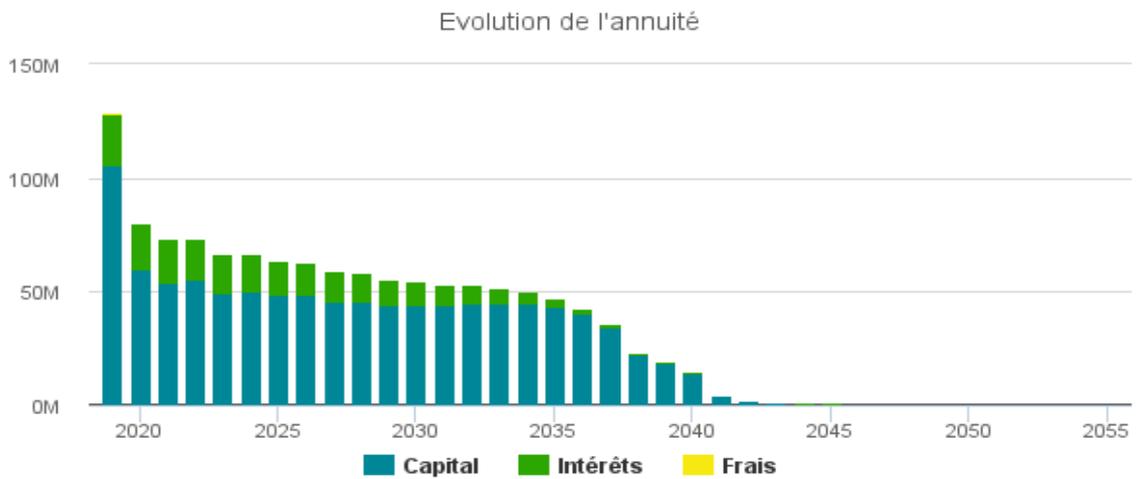
La colonne « RA avec flux » correspond au Remboursement Anticipé de dette opéré par la Métropole.

Ex.	Encours début	Tirage	Annuité	Intérêts	Capital	
					Amort.	RA avec flux
2019	911 163 873,34 €	45 000 000,00 €	129 028 194,33 €	22 221 111,66 €	55 593 365,64 €	50 233 333,33 €
2020	850 337 174,34 €	25 000 000,00 €	80 435 806,51 €	20 477 210,10 €	59 958 596,41 €	0,00 €
2021	800 378 577,94 €	70 000 000,00 €	73 351 134,51 €	19 372 274,75 €	53 978 859,76 €	0,00 €
2022	801 399 718,18 €	0,00 €	73 805 545,49 €	18 405 894,81 €	55 399 650,68 €	0,00 €
2023	746 000 067,51 €	0,00 €	66 852 771,51 €	17 287 160,86 €	49 565 610,65 €	0,00 €
2024	696 434 456,86 €	0,00 €	66 910 073,77 €	16 414 988,03 €	50 495 085,74 €	0,00 €
2025	645 939 371,12 €	0,00 €	63 875 952,70 €	15 312 764,45 €	48 563 188,25 €	0,00 €
2026	597 376 182,88 €	0,00 €	62 974 924,59 €	14 317 574,72 €	48 657 349,87 €	0,00 €
2027	548 718 833,01 €	0,00 €	59 354 913,66 €	13 293 013,90 €	46 061 899,76 €	0,00 €
2028	502 656 933,25 €	0,00 €	58 212 655,35 €	12 175 038,46 €	46 037 616,89 €	0,00 €
2029	456 619 316,34 €	0,00 €	55 369 890,57 €	11 064 069,36 €	44 305 821,21 €	0,00 €
2030	412 313 495,13 €	0,00 €	54 753 365,43 €	10 226 633,44 €	44 526 731,99 €	0,00 €
2031	367 786 763,14 €	0,00 €	53 264 062,62 €	9 047 539,57 €	44 216 523,05 €	0,00 €
2032	323 570 240,09 €	0,00 €	53 016 816,23 €	7 867 971,17 €	45 148 845,06 €	0,00 €
2033	278 421 395,03 €	0,00 €	51 742 042,27 €	6 604 173,03 €	45 137 869,24 €	0,00 €
2034	233 283 525,79 €	0,00 €	50 083 694,58 €	5 320 577,32 €	44 763 117,26 €	0,00 €
2035	188 520 408,53 €	0,00 €	47 233 213,41 €	4 043 599,89 €	43 189 613,52 €	0,00 €
2036	145 330 794,98 €	0,00 €	42 970 424,37 €	2 841 257,37 €	40 129 167,00 €	0,00 €
2037	105 201 627,98 €	0,00 €	35 855 419,17 €	1 718 611,82 €	34 136 807,35 €	0,00 €
2038	71 064 820,63 €	0,00 €	23 504 292,65 €	1 002 921,14 €	22 501 371,51 €	0,00 €
2039	48 563 449,12 €	0,00 €	19 265 025,19 €	569 195,10 €	18 695 830,09 €	0,00 €
2040	29 867 618,55 €	0,00 €	14 848 764,51 €	246 715,10 €	14 602 049,41 €	0,00 €
2041	15 265 569,14 €	0,00 €	4 851 143,05 €	107 262,31 €	4 743 880,74 €	0,00 €
2042	10 521 688,40 €	0,00 €	1 988 761,58 €	85 042,28 €	1 903 719,30 €	0,00 €
2043	8 617 969,10 €	0,00 €	1 550 068,69 €	72 631,21 €	1 477 437,48 €	0,00 €
2044	7 140 531,62 €	0,00 €	1 140 099,22 €	62 661,74 €	1 077 437,48 €	0,00 €
2045	6 063 094,14 €	0,00 €	1 131 698,43 €	54 260,95 €	1 077 437,48 €	0,00 €
2046	4 985 656,66 €	0,00 €	1 023 394,21 €	45 956,73 €	977 437,48 €	0,00 €
2047	4 008 219,18 €	0,00 €	716 239,58 €	38 802,10 €	677 437,48 €	0,00 €
2048	3 330 781,70 €	0,00 €	709 964,80 €	32 527,32 €	677 437,48 €	0,00 €
2049	2 653 344,22 €	0,00 €	703 484,47 €	26 046,99 €	677 437,48 €	0,00 €
2050	1 975 906,74 €	0,00 €	697 088,93 €	19 651,45 €	677 437,48 €	0,00 €
2051	1 298 469,26 €	0,00 €	690 690,83 €	13 253,35 €	677 437,48 €	0,00 €
2052	621 031,78 €	0,00 €	185 708,48 €	8 271,00 €	177 437,48 €	0,00 €
2053	443 594,30 €	0,00 €	183 061,76 €	5 624,28 €	177 437,48 €	0,00 €
2054	266 156,82 €	0,00 €	180 415,04 €	2 977,56 €	177 437,48 €	0,00 €
2055	88 719,34 €	0,00 €	89 215,60 €	496,26 €	88 719,34 €	0,00 €

## Extinction de l'encours de dette de la Métropole de Montpellier au 31/12/2019



## Evolution de l'annuité de dette de la Métropole de Montpellier arrêtée au 31/12/2019



## Annexe 9 : Tableau de réalisation des PUP en 2019

Code PUP	Intitulé PUP	Dépenses CA 2016 TTC budget principal	Dépenses CA 2016 TTC budget assainissement	Dépenses CA 2017 TTC budget principal	Dépenses CA 2017 TTC budget assainissement	Dépenses CA 2018 TTC budget principal	Dépenses CA 2018 TTC budget assainissement	Dépenses CA 2019 TTC budget principal	Dépenses CA 2019 TTC budget assainissement	TOTAL TTC
PCLZ001D	PUP PRADO CONCORDE	6 930,00		125 153,95		347 675,56		1 995 257,47		2 475 017
PCOL001D	PUP ANCIEN STADE			5 188,68				13 958,70		19 147
PCOL002D	PUP JARDINS HELIOS			126 454,37		32 773,94		1 107 698,36		1 266 927
PCOL003D	PUP LA TUILERIE HAUTE		1 575,36	14 803,75	36 488,40	26 659,00		43 001,63		122 528
PCOS001D	PUP LES LUCIOLES					3 090,00		143 344,61		146 435
PFAB001D	PUP DE LA FABRIQUE					1 363,50		146 397,91		147 761
PFAB002D	PUP Linkcity							23 225,00		23 225
PJUV001D	PUP BACOTEC			15 999,00				0,00		15 999
PJUV002D	PUP CARRIERE DE L'ORT							1 088 548,75		1 088 549
PJUV003D	PUP LA BERGERIE							1 350 000,00		1 350 000
PLAT001D	PUP LES ROSELIERES			9 960,00		14 571,12		455 088,02		479 619
PLAT002D	PUP URBIS							5 550,00		5 550
PLAT003D	PUP NG PROMOTION			72 038,00				72 038,00		144 076
PLAT004D	PUP SC AVENUE DE MAGUELONE					97 830,36		0,00		97 830
PLAT005D	PUP RD58						122 508,72	119 261,80	793,34	242 564
PMLM001D	PUP LES SALINIERS			28 282,64		11 535,00		0,00		39 818
PMSL002	PUP PIOCH BAILLOS							868,19		868
PMTPO01D	PUP HALEVY	120 778,85		130 068,21				0,00		250 847
PMTPO02D	PUP CLOS DE L'HIRONDELLE	3 082,00				135 235,85		26 934,30		165 252
PMTPO03D	PUP ST LAZARE	50 032,00		40 879,69				0,00		90 912
PMTPO04D	PUP BACHELARD	15 144,13						0,00		15 144
PMTPO05D	PUP POMPIGNANE	9 760,45		4 112,70				0,00		13 873
PMTPO07D	PUP DUNANT					23 967,24		117 504,17		141 471
PMTPO09D	PUP JEU DE MAIL					724,32		623 414,69		624 139
PMTPO10D	PUP TRENCAVEL CROIX D'ARGENT							202 985,14		202 985
PMTPO11D	PUP DENIZOT							39 020,60		39 021
PMTPO12D	PUP MAJOR FLANDRE 1							12 901,70		12 902
PMTPO13D	PUP MEHUL 2016 PARC SAINT-ANDR							8 680,08		8 680
PMTPO14D	PUP MEHUL 2017 SCCV MEHUL							0,00		0
PMTPO18	PUP VILLA MARIE							82 477,58		82 478
PPIG001	PUP Cave Oleicole							1 926,00		1 926
PPLL001	PUP LES ECUREUILS							0,00		0
PSAU001D	PUP LE PIGEONNIER					1 230,00		278 304,16		279 534
PSGO001D	PUP ALIAGA					16 986,00		364 600,00		381 586
PSJV001D	PUP LES JASSES	19 058,14		1 943 027,09		1 332 978,97	18 837,00	298 187,05	1 524,00	3 613 612
PSJV002D	PUP SIGALIES					280 389,95		99 419,09		379 809
PSJV003D	PUP IMPASSE HORTENSAS					35 922,00		0,00		35 922
PSJV004D	PUP CHEMIN DE LA ROQUE					76 960,09		265 694,32		342 654
PSJV005D	PUP Fontaine Pontou							78 160,42		78 160
PSJV006D	PUP LES JARDINS D'EDEN							0,00		0
PSJV007D	PUP ROUTE DE BEZIERS AN195							20 576,30		20 576
PSJV008D	PUP BLASCO II							0,00		0
PSUS001D	PUP RESIDENCE OPALE					117 036,23		73 682,00		190 718
PVEN001D	PUP LE PETIT PARADIS					360 517,67		783 306,73		1 143 824
PVLM001D	PUP MIREVAL							0,00		0
	<b>TOTAL</b>	<b>224 785,57</b>	<b>1 575,36</b>	<b>2 515 968,08</b>	<b>36 488,40</b>	<b>2 917 446,80</b>	<b>141 345,72</b>	<b>9 942 012,77</b>	<b>2 317,34</b>	<b>15 781 940</b>

Code PUP	Intitulé PUP	Recettes CA 2016 TTC budget principal	Recettes CA 2016 TTC budget assainissement	Recettes CA 2017 TTC budget principal	Recettes CA 2017 TTC budget assainissement	Recettes CA 2018 TTC budget principal	Recettes CA 2018 TTC budget assainissement	Recettes CA 2019 TTC budget principal	Recettes CA 2019 TTC budget assainissement	TOTAL TTC
PBAI001D	PUP Les Lignières							786 332,80		786 333
PBAI002	PUP ROUTE IMPERIALE							736 325,00		736 325
PBAI004	PUP CASA DE LOS ARTIST							181 904,00		181 904
PCLZ001D	PUP PRADO CONCORDE					633 719,00		1 000 740,00		1 634 459
PCLZ002D	PUP VIOLETTES-GERANIUM							177 893,00		177 893
PCOL002D	PUP JARDINS HELIOS	105 378,64				594 911,40		552 680,00		1 252 970
PCOL003D	PUP LA TUILERIE HAUTE			97 694,07				0,00		97 694
PCOS001D	PUP LES LUCIOLES					75 375,00		7 932,00		83 307
PFAB002D	PUP Linkcity							86 486,00		86 486
PJUV002D	PUP CARRIERE DE L'ORT					1 120 989,94		0,00		1 120 990
PJUV003D	PUP LA BERGERIE					737 000,00		737 000,00		1 474 000
PLAT001D	PUP LES ROSELIERES					65 607,00		0,00		65 607
PLAT003D	PUP NG PROMOTION					213 676,00		0,00		213 676
PLAT004D	PUP SC AVENUE DE MAGUELONE			75 000,00		75 048,00		0,00		150 048
PLAT005D	PUP RD58					194 430,50		31 614,50		226 045
PMLM001D	PUP les saliniers							392 247,00		392 247
PMTPO01D	PUP Halevy							255 420,00		255 420
PMTPO02D	PUP Clos de l'Hirondelle							250 000,00		250 000
PMTPO03D	PUP ST LAZARE	984 737,00						0,00		984 737
PMTPO07D	PUP DUNANT							437 580,00		437 580
PMTPO09D	PUP JEU DE MAIL							0,00		0
PMTPO10D	PUP TRENCVEL CROIX D'ARGENT							1 258 554,00		1 258 554
PMTPO11D	PUP DENIZOT							338 580,00		338 580
PMTPO12D	PUP MAJOR FLANDRE 1					448 800,00		0,00		448 800
PMTPO13D	PUP MEHUL 2016 PARC SAINT-ANDR							316 976,00		316 976
PMTPO14D	PUP MEHUL 2017 SCCV MEHUL							229 016,00		229 016
PMTPO15D	PUP MEHUL SEQUOIA					237 216,00		221 616,00		458 832
PMTPO18	PUP VILLA MARIE							227 700,00		227 700
PPLL001	PUP LES ECUREUILS							37 190,00		37 190
PSAU001D	PUP Le pigeonnier							106 543,60		106 544
PSAU003	PUP Les Couleurs de Pays							0,00		0
PSGO002D	PUP OGEC (secteur collège)							364 600,00		364 600
PSJV001D	PUP LES JASSES			1 810 666,70		621 145,60				2 431 812
PSJV002D	PUP SIGALIES					316 939,50				316 940
PSJV003D	PUP IMPASSE HORTENSIA					35 922,00				35 922
PSJV004D	PUP CHEMIN DE LA ROQUE					169 230,00		211 537,50		380 768
PSJV005D	PUP FONTAINE PONTOU					40 895,00				40 895
PSJV006D	PUP LES JARDINS D'EDEN							25 152,00		25 152
PSJV007D	PUP ROUTE DE BEZIERS AN195					17 157,12				17 157
PSJV008D	PUP BLASCO II							39 236,50		39 237
PSUS001D	PUP RESIDENCE OPALE			137 239,01		19 235,00				156 474
PVEN001D	PUP LE PETIT PARADIS					749 293,67		1 658 447,37		2 407 741
PVLM001D	PUP MIREVAL					22 233,00				22 233
PVLM002	PUP ICADE									0
PVLM003	PUP Villa Laurent									0
	<b>TOTAL</b>	<b>1 090 115,64</b>	<b>0,00</b>	<b>2 120 599,78</b>	<b>0,00</b>	<b>6 388 823,73</b>	<b>0,00</b>	<b>10 669 303,27</b>	<b>0,00</b>	<b>20 268 842</b>

## Annexe 10 : Présentation brève et synthétique du Compte Administratif 2019

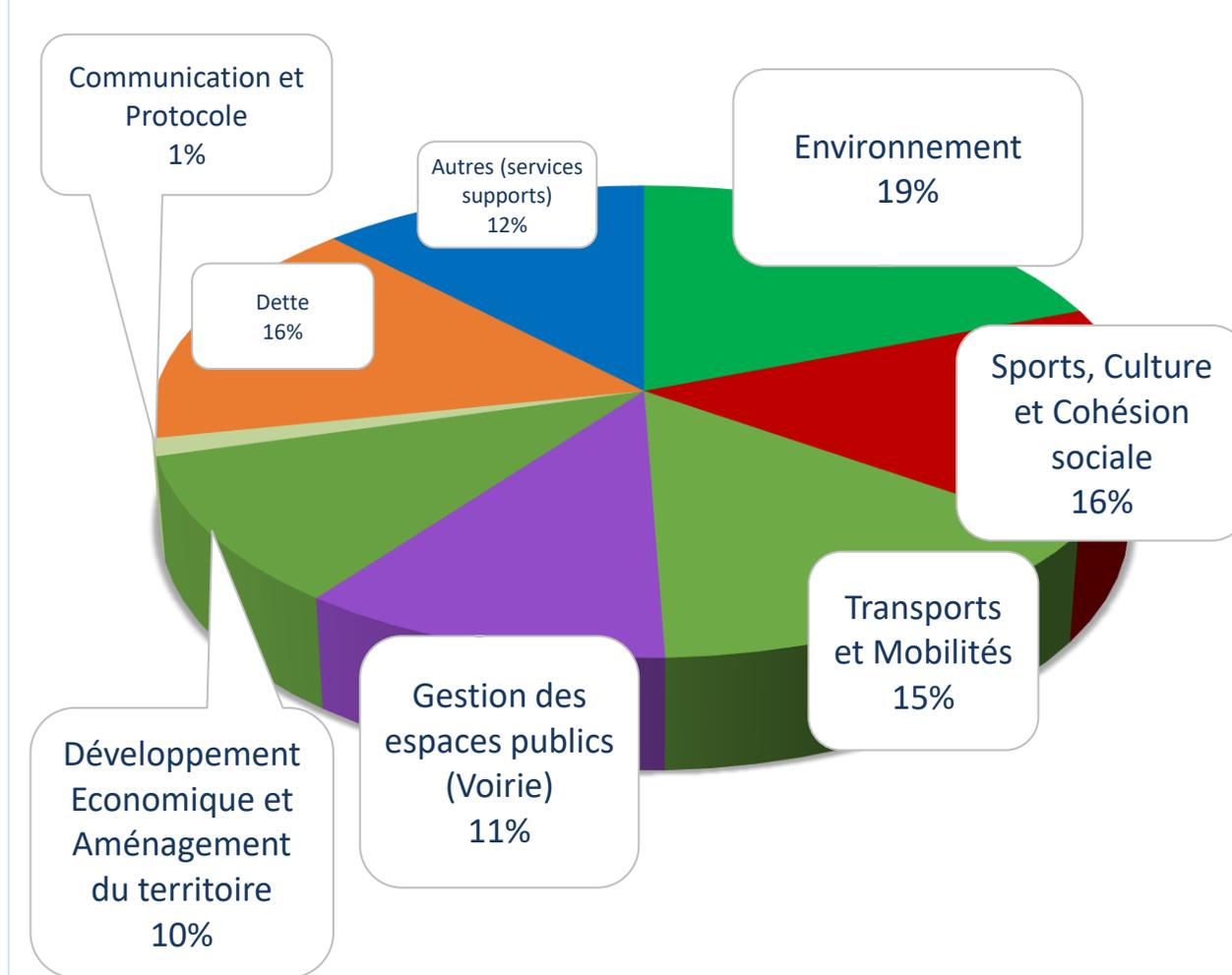
<b>IV – ANNEXES</b>	
<b>PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU CA 2019 SELON ARTICLE L.2313-1 DU CGCT</b>	

### PRESENTATION DU CA 2019 SELON ARTICLE L.2313-1 DU CGCT

<b>1 - Eléments de contexte</b>
<p>L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.</p> <p>A la clôture de l'exercice budgétaire au 31/12/2019, il est nécessaire d'établir le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes afin de dresser le bilan des réalisations de Montpellier Méditerranée Métropole pour l'exercice écoulé.</p> <p>Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres); il présente les résultats comptables de l'exercice et il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice. L'ordonnateur doit aussi contrôler la conformité du compte administratif au compte de gestion présenté par le comptable public.</p> <p>Cette année en raison de la crise sanitaire qui a entraîné le report du second tour des élections municipales et intercommunale, la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 a de fait reporté au 31 juillet 2020, la date limite d'adoption des comptes administratifs des communes et des EPCI.</p> <p>En 2019 800M€ ont été mobilisés sur notre territoire. L'année a été marquée notamment par de nouvelles relations financières entre la Métropole et ses communes avec la possibilité de passage en ACI à 100% des dépenses d'investissement Voirie transférées en 2015, ainsi que par la poursuite du schéma de mutualisation.</p>
<b>2 - Priorités du budget</b>

L'analyse consolidée des dépenses d'investissement et de fonctionnement met en exergue les principaux domaines d'intervention de la collectivité :

### Dépenses réelles du Compte Administratif consolidé 2019 par compétence: 808M€



### 3 - Ressources et charges consolidées des sections de fonctionnement et d'investissement

#### 3.1 - Recettes réelles de fonctionnement consolidées :

Dotations, compensations	62.6M€
Impôts et taxes	372.8 M€
Attributions de compensation	62.9 M€
Autres recettes	133.3 M€
Résultat de fonctionnement reporté	57.8 M€
<b>Total général</b>	<b>689.4 M€</b>

#### 3.2 – Dépenses réelles de fonctionnement consolidées :

Subventions, contributions	147.1 M€
Charges à caractère général	159.2 M€
Charges financières	22.6 M€
Charges de personnel	112.2 M€
Autres dépenses	33.8 M€
<b>Total général</b>	<b>475 M€</b>

#### 3.3 – Recettes réelles d'investissement consolidées :

FCTVA	18,5 M€
Recours à l'emprunt et refinancement	45 M€
Taxe d'aménagement	7 M€
Subventions d'équipement	48.7 M€
Attributions de compensation d'Investissement	16.8 M€
Excédent de fonctionnement capitalisé	95.5 M€
Autres	15.7 M€
<b>Total général</b>	<b>247.2 M€</b>

#### 3.4 – Dépenses réelles d'investissement consolidées :

Capital de la dette et refinancement	106.3 M€
Dépenses d'équipement	191.9 M€

Subventions d'équipement	42 M€
Autres	9.3 M€
Résultat d'investissement reporté	35.6 M€
<b>Total général</b>	<b>385.1 M€</b>

#### 4 - Montant du budget

##### Pour le budget principal :

Le montant du Compte Administratif 2018 s'élève en dépenses à **648,6M€** : 390,7 M€ en fonctionnement et 257,9 M€ en investissement.  
Le montant du Compte Administratif 2018 s'élève en recettes à **687,4 M€** : 512,6 M€ en fonctionnement et 174,8 M€ en investissement.

##### Pour le budget consolidé :

Le montant du Compte Administratif 2019 s'élève en dépenses à **860,1 M€** : 475 M€ en fonctionnement et 385,1 M€ en investissement.  
Le montant du Compte Administratif 2019 s'élève en recettes à **936,6 M€** : 689,4 M€ en fonctionnement et 247,2 M€ en investissement.

#### 5 - Crédits d'investissement pluriannuels

Les Autorisations de Programme (AP) réalisées en 2019 sont retracées ci-après :

Numéro d'AP	Intitulé de l'AP	Chap.	Montant de l'AP initiale	Variation d'AP 2019	AP totale au CA 2019	CP réalisés 2019
<b>Budget principal</b>						
AMECEB16	AMENAGEMENT CADOULE ET BERANGE	905	1 804 912	1 289 450	3 094 362	674 538
AMELIT16	AMENAGEMENT LITTORAL	905	2 572 650	2 849 533	5 422 183	1 884 666
AMEMTP16	AMENAGEMENT MONTPELLIER	905	12 337 381	6 293 000	18 630 381	3 667 869
AMEPEG16	AMENAGEMENT PIEMONTS ET GARRIGUES	905	1 126 308	1 255 041	2 381 349	443 717
AMEPLO16	AMENAGEMENT PLAINE OUEST	905	1 090 863	651 744	1 742 607	258 208
AMEVDL16	AMENAGEMENT VALLE DU LEZ	905	2 437 329	1 142 856	3 580 185	671 976
CULACC01	ACCESSIBILITE CULTURE	903	7 349 718		7 349 718	286 996
CULALG01	HOTEL MONTCALM	903	22 500 000		22 500 000	4 026 686
CULCRR01	CITE DE LA MUSIQUE ET DES ARTS (CRR)	903	37 562 000		37 562 000	13 066 811

CULFAB01	RESTAURATION OEUVRES MUSEE FABRE	903	1 628 945		1 628 945	87 748
CULIFZ17	INTEGRATION MEDIATHEQUE FELLINI A ZOLA	903	6 200 000		6 200 000	705 958
CULMED01	MEDIATHEQUE CASTELNAU	903	5 630 000		5 630 000	326 075
DEAFAB18	FABREGUES PROTECTION COULAZOU	907	4 915 000		4 915 000	79 700
DEAGRA18	GRABELS PROTECTION RIEUMASSEL	907	3 600 000		3 600 000	95 985
DEALAT18	LATTES PROTECTION BASSE VALLÉE MOSSON	907	3 591 000		3 591 000	92 265
DEASHD18	SCHÉMA HYDRAULIQUE VERDANSON PONT VIA DO	907	3 600 000		3 600 000	19 488
DEASHV18	SCHÉMA HYDRAULIQUE VERDANSON BASSIN VALS	907	3 510 000		3 510 000	23 453
DEESR01	CPER ESRI UNIVERSITES ET PARTENARIATS	906	11 803 080		11 803 080	1 932 454
DEEPMI17	PACTE MEDITERRANEEN D'INNOVATION	906	3 590 000		3 590 000	22 725
DMOVE18	VÉLO STATION GARE SAINT-ROCH	908	840 000	140 000	980 000	252 000
DPVDEC18	MODERNISATION PARC DÉCHÈTERIES MÉTROPOLE	907	6 972 000		6 972 000	855 494
DPVDTR18	EXTENSION RENOV CENTRE TRI DEMETER	907	20 175 396		20 175 396	9 143 802
DRICIN18	CITÉ INTELLIGENTE	906	7 110 000		7 110 000	476 307
DRIEXT18	EXTENSION DU SHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT NUMERIQUE	906	3 333 333		3 333 333	634 414
DUHCNM01	CONTOURNEMENT NIMES MONTPELLIER	905	80 838 298		80 838 298	378 817
DUHESR01	CPER ESRI LOGEMENT ETUDIANT	905	2 554 043		2 554 043	433 906
DUHP18	AIDES À LA PIERRE SUR FONDS PROPRES	905	16 800 000		16 800 000	1 818 516
FONAMU03	OPERATIONS D'AMENAGEMENT A VOCATION ECO	906	21 025 620	2 645 481	23 671 101	102 761
FONAMU04	ROUTE DE LA MER	906	16 500 000	12 391 327	28 891 327	0
FONAMU05	ACQUISITIONS FONCIERES	905	22 895 069	14 903 014	37 798 083	6 090 545
M18CIME01	CRÉATION D'UN CIMETIÈRE INTERCOMMUNAL	900	44 400 000		44 400 000	2 433 423
M18CTEC01	CRÉATION D'UN CENTRE TECHNIQUE MÉTROPOLI POUR LE PÔLE PLAINE OUEST	908	2 700 000		2 700 000	0
M18SBRN01	AMÉNAGEMENT AV NÎMES À ST-BRES	908	1 620 000		1 620 000	38 966
M18VEHI01	MISE À NIVEAU PARC VÉHICULES DAT	908	2 000 000	1 108 516	3 108 516	980 357
M19CARR01	AMENAGEMENT DE CARREFOUR RD610/RD24E2 AU DROIT DE LA ZAC DES CHATAIGNIERS	908		1 700 000	1 700 000	0
M19FRA709	FRANCHISSEMENT TRAMWAY A709	908		11 701 797	11 701 797	1 350 715
M19FRTC01	HALLE FRENCH TECH CAMBACERES	906		6 900 000	6 900 000	1 400 000
M19JTOU01	JALONNEMENT TOURISTIQUE	908		2 280 000	2 280 000	196 395
M19LIHT01	ENFOUISSEMENT LIGNES HT	906		9 918 419	9 918 419	9 209 959
M19LITT01	PRESERVATION DU LITTORAL	905		1 000 000	1 000 000	0
M19METH01	DERNIERE PHASE USINE METHANISATION	907		1 888 517	1 888 517	0
M19OUVA01	Reprise des rampes de l'ouvrage d'art de l'aéroport	908		1 050 000	1 050 000	0

M19RD1701	RD17E11 PISTE CYCLABLE MONTFER	908		1 255 000	1 255 000	2 071
M19TRD501	TRAVAUX RD5 COURNONSEC	908		3 900 000	3 900 000	0
M19TRVS01	TRAVERSE DE SUSSARGUES	908		2 300 000	2 300 000	0
M19TRVS02	TRAVERSE DE RESTINCLIERES	908		1 760 000	1 760 000	0
M19VELO01	MODES ACTIFS VELOURUTION	908		15 000 000	15 000 000	59 230
MGBRES18	RACCORDEMENT RESEAUX ELECTRIQUES MTP SRU	908	1 000 000		1 000 000	207 053
MGBSUR18	TRAVAUX SURETE SIÈGE MÉTROPOLE	900	300 000		300 000	51 114
NETMTP16	ENVIRONNEMENT MONTPELLIER	907	5 643 245	2 587 308	5 643 245	1 330 396
NETVDL16	ENVIRONNEMENT VALLEE DU LEZ	907	13 417	2 000	15 417	3 580
SPOACC01	SPORTS ACCESSIBILITE EQUIPEMENTS	903	4 600 000	212 903	4 812 903	37 906
SPOCNN18	RÉHABILITATION CENTRE NAUTIQUE NEPTUNE	903	14 240 000		14 240 000	51 181
SOPAR01	PARC MULTIGLISSE GERARD BRUYERE	903	14 000 000		14 000 000	7 022
SPOIS02	PISCINE HERACLES	903	11 492 043	668 194	12 160 237	994 020
TRAGSR01	GARE SAINT ROCH	905	6 645 100		6 645 100	0
VOICEB16	VOIRIE CADOULE ET BERANGE	908	8 739 454	4 192 808	12 932 262	2 789 163
VOILIT16	VOIRIE LITTORAL	908	10 359 806	6 181 535	16 541 341	3 978 346
VOIMTP16	VOIRIE MONTPELLIER	908	53 597 211	32 313 000	85 910 211	19 864 051
VOIPEG16	VOIRIE PIEMONTS ET GARRIGUES	908	8 904 247	4 637 757	13 542 004	3 507 975
VOIPLO16	VOIRIE PLAINE OUEST	908	9 373 165	6 773 961	16 147 126	4 568 026
VOIVDL16	VOIRIE VALLE DU LEZ	908	9 845 735	6 463 743	16 309 478	4 071 649
<b>Budget transports</b>						
M19ACCM01	SCHEMA DIRECTEUR ACCESSIBILITE MOBILITES	21		1 650 000	1 650 000	383 475
M19EXTLI1	EXTENSION LIGNE 1 TRAMWAY	21		36 937 779	36 937 779	1 916 281
M19NBUS01	ACQUISITION DE NAVETTES ET BUS	21		22 582 000	22 582 000	4 710 381
M19TRAML5	LIGNE 5 DE TRAMWAY	21		418 092 281	418 092 281	7 401 613
<b>Budget assainissement</b>						
SDASTR03	STEP SUSSARGUES-SAINT-GENIES DES MOURGUES ET COURNONTERRAL	21	9 990 165		9 990 165	8 604
SDARES01	RESEAUX : INTERCEPTEUR EST AMONT + POMPIGNANE	21	20 841 950		20 841 950	684 281
M19MAERA0 1	RUISSEAU DES VACHES	21		2 120 500	2 120 500	31 589
M19MAERA0 1	MAS ST PIERRE PASSAGE SOUS VOIE SNCF	21		3 179 400	3 179 400	0

M19MAERA0 1	RESEAUX PRIMAIRES MAERA PR ARTIS ET ETUDE COLLECTEUR OUEST	21		4 280 000	4 280 000	4 850
M19MAERA0 1	EXTENSION STEP MAERA	21		110 364 500	110 364 500	102 133
M19STEP02	STEP SGO 9700 EH	21		2 902 800	2 902 800	1 106 172
M19STEP03	STEP MURVIEL 3000 EH	21		1 732 100	1 732 100	183 697
<b>Total consolidé</b>				<b>576 198 484</b>	<b>773 198 263</b>	<b>1 346 809 439 122 219 555</b>

Au 31/12/2019, le reste à financer de l'ensemble des AP votées s'établissait à 798,6 M€.

#### 6 - Niveau de l'Epargne Brute et de l'Epargne Nette

Sur le budget principal, l'épargne brute s'élève à 100.2 M€ et l'épargne nette à 78.2 M€.

<b>Epargne brute</b>	<b>100.2 M€</b>
- Capital de la dette (y compris remboursements anticipés)	- 22 M€
<b>Soit une épargne nette de</b>	<b>78.2 M€</b>

En consolidé, l'épargne brute s'élève à 156.6 M€ et l'épargne nette à 100.5 M€.

<b>Epargne brute</b>	<b>156.6 M€</b>
- Capital de la dette (y compris remboursements anticipés)	- 56.1 M€
<b>Soit une épargne nette de</b>	<b>100.5 M€</b>

### 7 - Niveau d'endettement

Le recours global à l'emprunt s'est élevé à 45 M€ en 2019 (7 M€ pour le budget principal, 33 M€ pour le budget annexe transport et 5M€ pour le budget annexe assainissement), auxquels s'est ajouté 50,2M€ d'écritures d'opérations de refinancement. Ce recours à l'emprunt est en hausse par rapport à 2018 (17M€).

Cependant, l'encours de dette est stabilisé à hauteur de 339,5 M€ pour le budget principal et 850 M€ au total des budgets consolidés au 31/12/2019.

Notre dette, répartie entre 13 prêteurs, est composée à 53% de taux fixes et à 47% de taux variables.  
Le taux moyen de la dette de la Métropole est de 2,51%.

### 8 - Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est maîtrisée. Elle s'établit, au 31 décembre 2019, à 3.4 ans sur le budget principal et à 5.4 ans sur le budget consolidé.

### 9 - Niveau des taux d'imposition

Pour 2019, comme depuis 2014 nous avons **maintenu des taux d'imposition stables** pour le bloc communal (Ville et intercommunalité).

Les taux d'imposition 2018 sont les suivants :

- Taux de la Taxe d'Habitation : 12,08 %
- Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti : 0,167 %
- Taux de la Taxe sur le Foncier non Bâti : 5,69 %
- Taux de la Cotisation Foncière des Entreprises : 36,58 %
- Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 11,25%

### 10 - Principaux ratios du budget principal

Les principaux ratios de la Collectivité sont les suivants pour 2019 :

Principaux ratios	Valeurs CA 2019
Dépenses réelles de fonctionnement / population	<b>826.72 €</b>
Recettes réelles de fonctionnement / population	<b>1 039 €</b>
Dépenses d'équipement brut / population	<b>377 €</b>
Encours de dette / population	<b>718.47 €</b>
Dotation Globale de Fonctionnement / population	<b>99.43 €</b>
Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement du capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement	<b>89.1%</b>
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	<b>36.3%</b>
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	<b>69.2%</b>
Taux d'épargne	<b>20.40%</b>
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	<b>27.8%</b>

## 11 - Effectifs de la Collectivité et dépenses de personnel

2019 a été marqué par une évolution de la structure de l'effectif métropolitain avec la poursuite de la mutualisation avec la Ville de Montpellier.

Au total, pour l'ensemble du budget principal et des budgets annexes, le montant de la masse salariale en 2019 s'élève **112,2 M€**.

L'effectif sur emploi permanent est en constante augmentation depuis 2015, liée aux transferts de compétence vers la Métropole et aux mutualisations dans le cadre de la création de services communs, mais observe un net ralentissement en 2019. En 2019, seul 3 postes ont été transférés de la Ville de Montpellier vers la Métropole dans le cadre de la création de services communs. L'effectif tend ainsi à se stabiliser, tirant les conséquences des fortes évolutions, transferts et mutualisations des années précédentes.

Le nombre d'agents sur emplois permanents de Montpellier Méditerranée Métropole s'élevait à 2251 agents au 31 décembre 2019.

Parmi ces agents, on comptait 1971 titulaires et stagiaires (88 %) et 280 agents non titulaires (12 %).

Au-delà de l'évolution naturelle du GVT (glissement vieillesse technicité), l'évolution de la masse salariale en 2019 est essentiellement le résultat des mutualisations en cours. De plus, en 2019 la gestion des ressources humaines et la masse salariale se sont trouvées impactées par les évolutions statutaires individuelles et la poursuite du protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations.

BAILLARGUES  
BEAULIEU  
CASTELNAU-  
LE-LEZ  
CASTRIES  
CLAPIERS  
COURNONSEC  
COURNONTERRAL  
FABRÈGUES  
GRABELS  
JACOU  
JUVIGNAC  
LATTES  
LAVÉRUNE  
LE CRÈS  
MONTAUD  
MONTFERRIER-  
SUR-LEZ  
MONTPELLIER  
MURVIEL-LÈS-  
MONTPELLIER  
PÉROLS  
PIGNAN  
PRADES-LE-LEZ  
RESTINCLIÈRES  
SAINT-BRÈS  
SAINT-DRÉZÉRY  
SAINT GENIÈS  
DES MOURGUES  
SAINT GEORGES  
D'ORQUES  
SAINT JEAN  
DE VÉDAS  
SAUSSAN  
SUSSARGUES  
VENDARGUES  
VILLENEUVE-LÈS-  
MAGUELONE

↳ Montpellier Méditerranée Métropole - Direction de la Communication - 06/2020 - PP

**MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLÉ**

50, place Zeus - CS 39556 - 34961 Montpellier Cedex 2  
Tél. 04 67 13 60 00

Tramway 1, arrêts "Léon Blum" et "Place de l'Europe"  
Tramway 4, arrêt "Place de l'Europe"

montpellier3m.fr

